

Étude de base relative aux constructions à buts touristiques hors de la zone à bâtir 2022

Pôles et réseaux touristiques d'importance régionale dans le Jura bernois

Étude de base approuvée par l'association régionale lors de l'assemblée générale des délégués le :

Jura bernois.Bienne



La présidente,

Certifié exact par Jura bernois.Bienne (Jb.B) :

Bévilard, le 22 juin 2022

Jura bernois.Bienne



Le directeur,

Rédaction

Jura bernois.Bienne
Route de Sorvilier 21
2735 Bévilard
Jérôme Fallot, Alix Dettwiler

Accompagnement des travaux

Commission aménagement du territoire et développement territorial durable de Jb.B
Jura bernois Tourisme : Guillaume Davot, Serge Rohrer, commission des communes de JbT

Table des matières

Introduction	3
1. Objet de l'étude	4
1.1. Méthodologie	5
2. Analyse de la situation	6
2.1. Planifications existantes	6
2.2. Constructions touristiques hors de la zone à bâtir	8
2.3. Périmètre.....	9
2.3.1. Espaces fonctionnels	9
2.4. État des lieux dans le Jura bernois	11
2.4.1. Hébergement.....	11
2.4.2. Infrastructures	18
2.4.3. Hors de la zone à bâtir.....	29
3. Objectifs et stratégie	31
3.1. Vision pour la région.....	31
3.2. Objectifs.....	31
3.3. Concept de développement spatial	33
4. Mesures	36
Sites touristiques principaux	38
Portes d'entrées touristiques.....	44
Axes touristiques à développer	45
Hôtellerie	46
Campings	47
Infrastructures et réseaux touristiques.....	48
Zones de tourisme extensif	49
5. Annexes	50
Annexe 1 : Fiche de mesure JB.T-D.4 de la CRTU 2021	50
Sources	52



Introduction

Récemment dans le Jura bernois, différents projets provenant d'acteurs touristiques privés se sont confrontés à des obstacles d'ordre juridique, en lien avec l'aménagement du territoire. En effet, dans une région comme le Jura bernois, une bonne partie des projets à visée touristique sont situés hors des zones à bâtir et ont une incidence sur le territoire. Leur réalisation dépend donc de dérogations et il est demandé de prouver le besoin de tels aménagements.

La présente étude offre une vision des secteurs pouvant être considérés comme d'importance régionale pour les activités touristiques ; elle servira de base d'appréciation pour des constructions en lien avec des projets touristiques.

1. Objet de l'étude

Le Jura bernois ne compte actuellement aucune base de planification concernant son développement touristique. Il découle de cette situation une certaine difficulté pour les acteurs de l'aménagement du territoire à identifier où le développement doit être soutenu d'un point de vue spatial. Il arrive ainsi que certains projets soient freinés, faute de possibilité de les légitimer d'un point de vue régional.

Les projets prévus hors de la zone à bâtir sont en particulier concernés. En effet, la démonstration qu'une implantation hors zone est imposée par sa destination et qu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose (art. 24 LAT) nécessite une pesée d'intérêts à une échelle régionale, au moins.

Sur proposition de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il a été décidé de développer les bases de planification régionales appropriées qui conditionneront l'obtention des autorisations nécessaires à certains projets de développement touristique localisés. Les réflexions doivent aussi comprendre les itinéraires permettant la pratique d'activités touristiques et sportives.

Buts

L'étude de base des pôles touristiques du Jura bernois constitue un élément essentiel à la preuve du besoin au niveau régional pour justifier l'emplacement et la dimension de différents projets ayant un impact sur le territoire dans les périmètres des pôles touristiques (art. 15, al. 3 LAT). Elle détermine la coordination avec les autres domaines matériels touchés (forêt, agriculture, paysage).

Pour ce faire, l'étude de base identifie les pôles touristiques du Jura bernois et circonscrit géographiquement ces derniers. Sur la base de critères prédéfinis (plus-value potentielle, nombre annuel de visiteurs,

desserte en transports publics, etc...) et de la stratégie touristique de Jura bernois Tourisme, les principaux pôles régionaux sont clairement identifiés. L'étude de base permet ainsi de cibler les zones de développement de l'offre touristique dans la région.

Cette étude doit permettre de cibler le développement touristique, pour éviter l'éclatement spatial des infrastructures. Le but est d'augmenter la fréquentation des principaux sites et leur intégration dans une chaîne de valeur ajoutée.

Un autre élément traité par cette étude de base concerne les divers réseaux de mobilité douce de la région : VTT, équitation, roller, raquette, ski de fond, etc... Jb.B souhaite explorer des pistes concernant la simplification des autorisations de balisage et d'aménagement pour les différents itinéraires officiels.

Au-delà des aspects relevant de la législation sur l'aménagement du territoire, cette étude s'inscrit plus globalement dans le développement de la région. En permettant la réalisation d'un certain nombre de projets touristiques dans le Jura bernois, elle permet une augmentation des nuitées, de la fréquentation des infrastructures de transports publics existantes et des offres de transports touristiques. Ce dernier point est en cours de réflexion dans la région, notamment autour du massif de Chasseral.

Ces objectifs apparaissent aussi bien dans la Loi sur le développement du tourisme que dans la stratégie économique du Jura bernois. La mesure N° 06 de la stratégie vise à cibler des espaces d'activités hivernales, pour concentrer les pratiques de ski alpin, de ski de fond, de ski de randonnée, de raquette, de luge ou d'activités sportives nocturnes dans des zones adaptées et valorisées.

1.1. Méthodologie

D'entente avec l'OACOT, il a été décidé qu'une étude de base était un outil intéressant pour déterminer des secteurs touristiques prioritaires ainsi que des critères pour leur développement. Une telle étude admet un contenu dynamique et doit à terme permettre d'intégrer de nouveaux projets dans les pôles touristiques régionaux du Jura bernois.

Les études de base permettent de poser un diagnostic et d'identifier les mesures à prendre par thématiques sectorielles, en amont de la rédaction des fiches de coordination. Elles peuvent être régulièrement actualisées, notamment lorsque les conditions évoluent.

Un tel outil est jugé suffisant par l'OACOT pour satisfaire aux exigences en matière de développement touristique hors zone à bâtir dans le Jura bernois. Au besoin, certains éléments de cette conception seront intégrés dans la CRTU afin d'avoir un poids contraignant, si les acteurs et communes concernées le jugent nécessaire.

Workshop technique

Les questions relatives à l'art. 24 LAT sont techniques. Il est indispensable que les acteurs qui seront amenés à travailler et à prendre des décisions en fonction de la présente étude soient partie prenante de sa mise en place, du moins en ce qui concerne les éléments techniques. Cette thématique demande l'implication de tous les acteurs afin de garantir qu'aucun intérêt ne soit lésé. Afin de réaliser cela, il faut que les représentants des pôles soient impliqués dans les discussions. Un workshop a été organisé en janvier 2020 avec ces acteurs ainsi que l'ensemble des représentants des pôles identifiés.

Commissions d'accompagnement

Les travaux du secrétariat sont accompagnés par la commission aménagement du territoire de Jb.B. Ce groupe de travail politique est constitué de représentants des communes et de spécialistes des questions de développement territorial.



2. Analyse de la situation

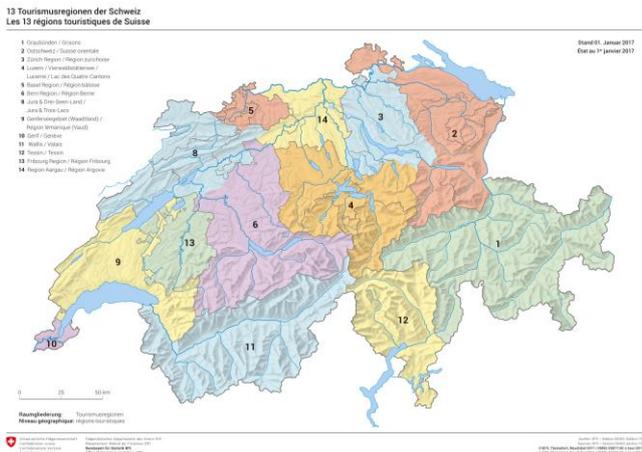
2.1. Planifications existantes

Projet de territoire suisse

Le projet de territoire suisse ne cite pas explicitement le Jura bernois comme destination touristique, mais indique que l'Arc jurassien doit se développer en termes de tourisme durable, en s'appuyant sur son paysage et ses lacs. Un rôle important revient à cet égard au tourisme individuel (agritourisme, tourisme de randonnée, tourisme culturel). Par ailleurs, les parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc jurassien doivent être mis en réseau.

Régions touristiques de Suisse

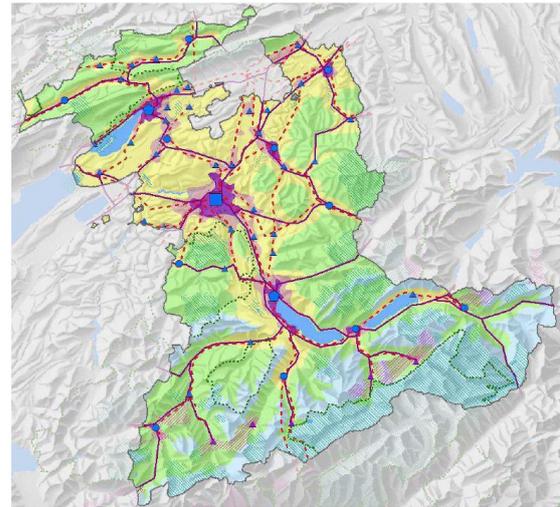
Le canton de Berne est divisé entre deux régions touristiques. La partie sud du canton constitue la Région Berne, tandis que les arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Jura bernois et du Seeland font partie de la région touristique Jura & Trois Lacs. Le Jura bernois se situe ainsi au cœur de cette destination touristique et à proximité immédiate de son plus grand centre urbain, la ville de Bienne.



Plan directeur du canton de Berne

Le plan directeur définit des centres à vocation touristique dans le canton uniquement dans l'Oberland (Adelboden, Grindelwald, Kandersteg, Lauterbrunnen, Lenk). D'autres territoires sont également définis, toujours dans l'Oberland, en tant qu'utilisation touristique intensive. Ces périmètres

doivent concentrer les nouvelles infrastructures destinées au tourisme intensif tout en préservant les paysages particuliers et, de ce fait, fortement sollicités.



Le Jura bernois occupe un rôle moins central parmi les destinations touristiques du canton de Berne et le tourisme n'y joue pas un rôle structurel tel qu'on peut l'observer dans l'Oberland. A ce titre, la région d'aménagement du territoire du Jura bernois n'est pas tenue d'établir un concept de développement touristique régional, comme c'est le cas dans les régions alpines.

Néanmoins, en certains points du territoire, le tourisme fait émerger des problématiques spatiales qui peuvent nécessiter une coordination régionale, notamment au niveau des transports et de l'urbanisation. Ainsi, Chasseral présente des caractéristiques de tourisme intensif avec plus de 300'000 visiteurs durant la saison estivale. Ce secteur pourrait être inclus dans le plan directeur cantonal comme territoire à utilisation touristique intensive, à l'instar du domaine skiable des Savagnières, avec quelques 100'000 visiteurs en hiver.

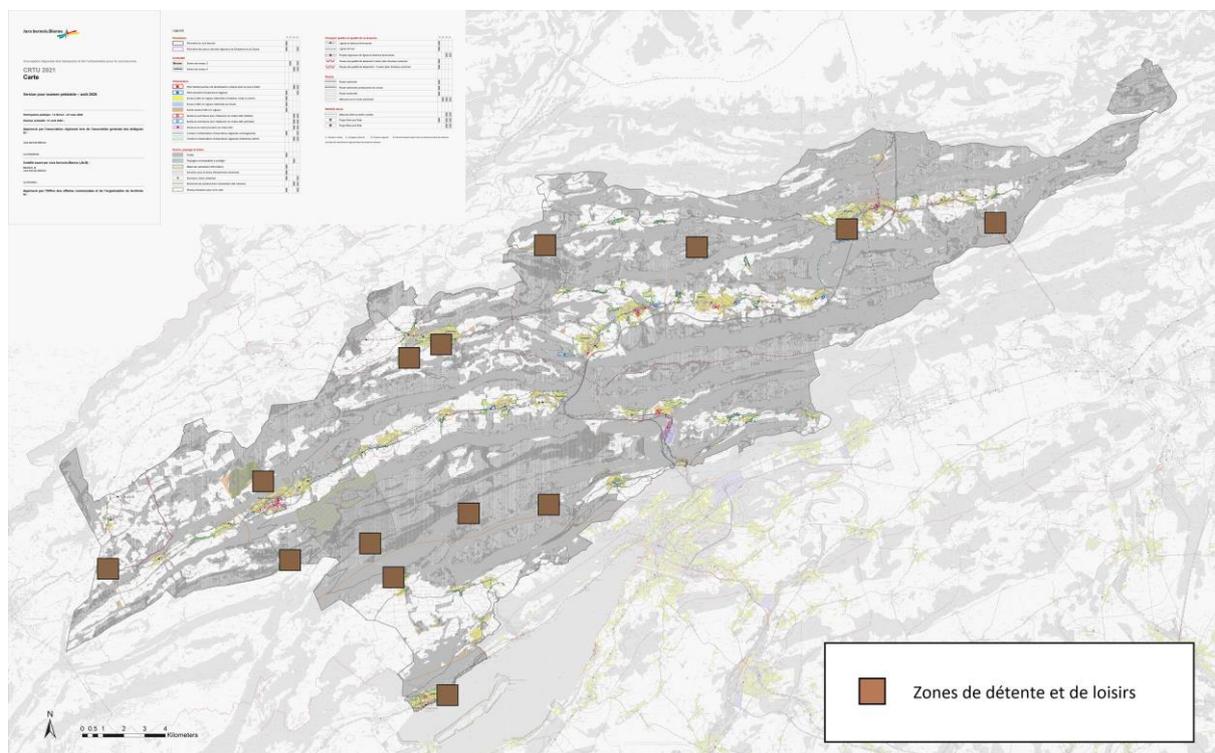
Stratégie économique du Jura bernois



Développée par la Chambre d'économie publique du Jura bernois, en coordination avec les autres institutions régionales, la stratégie régionale définit 26 mesures à travers son axe *tourisme*. Ces mesures doivent donner des impulsions dans le tourisme d'ici à 2030. À termes, ces actions ambitionnent d'offrir cohérence et lisibilité à la région tout en agissant sur son attractivité économique.

CRTU du Jura bernois

La carte de la CRTU 2021 (voir ci-dessous) identifie des zones prioritaires pour la détente et les loisirs dans la région. Ces éléments, issus de la fiche de mesure JB.T-D.4 de la CRTU, constituent une base importante de réflexion du présent document. À terme, la CRTU reprendra les conclusions de la présente étude de base à travers différentes fiches de mesure. La carte de la CRTU doit permettre d'ancrer spatialement un certain nombre de mesures.



Plans d'affectation communaux

Il est courant pour les communes d'avoir recours à des plans d'affectation pour planifier les sites touristiques importants. Cela permet d'englober l'ensemble des activités touristiques dans une planification générale portant sur l'ensemble de la zone touristique et ainsi de tenir compte de toutes les interdépendances. En outre, cette démarche donne la possibilité d'harmoniser les perspectives de développement des entreprises touristiques et de la commune, le tout dans le cadre fixé par la législation et les instruments d'aménagement supérieur. Dans le Jura bernois, un tel plan est en cours d'élaboration pour le secteur de

Mont-Soleil (Saint-Imier). D'autres pôles touristiques sont planifiés à travers un plan de quartier. C'est notamment le cas aux Savagnières Sud (Saint-Imier) et au Centre de vacances La Cibourg (Renan). Enfin, d'autres secteurs sont intégrés aux PAL. Le guide intitulé « Activités touristiques dans les plans d'affectation » a pour but d'aider les communes à élaborer des plans pour des projets touristiques hors des zones à bâtir. Il détaille les obligations légales et décrit les démarches à suivre. Ce guide est largement mobilisé au chapitre suivant.

2.2. Constructions touristiques hors de la zone à bâtir

La séparation entre territoire constructible et territoire non-constructible est l'un des principes fondamentaux de l'aménagement du territoire en Suisse. Cette séparation contribue largement à la préservation d'un paysage attractif et à fort potentiel récréatif.

À l'intérieur du milieu bâti, les plans d'aménagement locaux fixent des règles offrant un cadre stable et bien rodé. En revanche, la situation est plus complexe lorsque des projets de construction portent sur des sites hors des zones à bâtir. Des questions se posent régulièrement concernant l'admissibilité du projet sur le site prévu et les procédures d'autorisation à suivre. Tout projet de construction touristique hors de la zone à bâtir est soumis aux conditions de l'art. 24 LAT. Il convient en particulier de satisfaire à deux conditions :

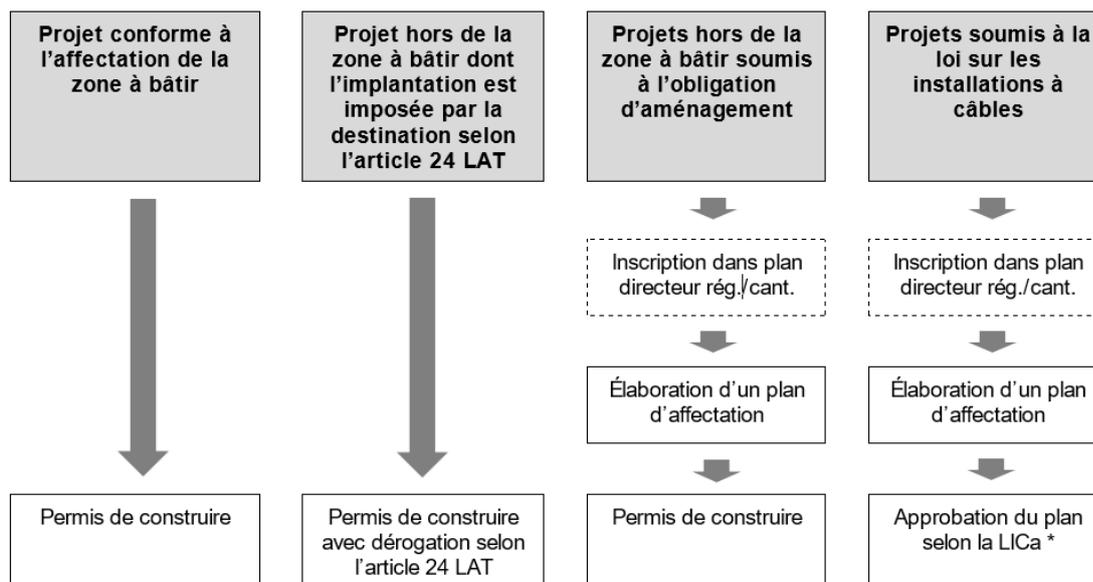
- l'implantation de ces constructions ou installations hors de la zone à bâtir est imposée par leur destination ;
- aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose.

Ainsi, le critère de l'implantation imposée positivement par la destination est essentiel dans l'appréciation des activités touristiques. Selon la jurisprudence, il n'est pas nécessaire de démontrer que le site choisi est le seul possible ; il suffit de produire une évaluation indiquant que le site est approprié. Cette évaluation doit exposer les motifs particulièrement importants et objectifs qui imposent la réalisation de la construction hors de la zone à bâtir.

Échelles de planification

Les activités touristiques nécessitent plus ou moins de constructions et d'installations et donc une harmonisation spatiale à des niveaux différents selon l'ampleur de leurs incidences sur le territoire et sur l'environnement. Dans le cas le plus simple, l'harmonisation est assurée dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire ; mais si les incidences sont importantes, il est courant de devoir assurer l'harmonisation dans le cadre d'une procédure d'aménagement selon la législation sur l'aménagement du territoire.

Quatre démarches typiques pour l'autorisation de projets touristiques tirées du Guide pour l'aménagement local



Légende:



Selon le cas concret



Étapes obligatoires

* Y compris installations accessoires selon l'article 10 LICa

Si les incidences sur l'environnement sont considérables, nécessitant par exemple de réaliser une étude d'impact sur l'environnement, alors le projet doit être autorisé par l'établissement d'un plan d'affectation. L'obligation d'aménager découle également du besoin élevé de coordination que

présente un projet parce que ses incidences dépassent largement le périmètre prévu pour son implantation. La surface occupée par le projet est un autre aspect important, même si ni la législation ni la jurisprudence ne fixent de repères chiffrés.

2.3. Périmètre

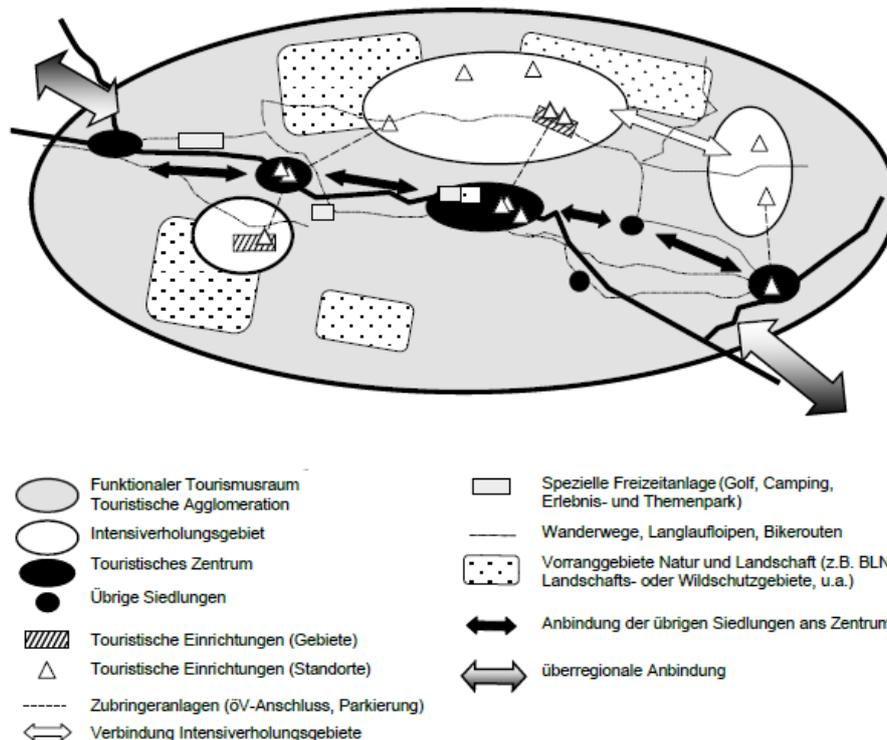
Le périmètre d'étude comprend l'ensemble de l'arrondissement administratif du Jura bernois, soit 40 communes. Avec ses 540 km², le Jura bernois constitue environ 9 % du territoire du canton de Berne. Deux parcs naturels régionaux, Chasseral et Doubs, sont en partie sur le territoire du Jura bernois. La région compte également plusieurs réserves naturelles et des sites classés à l'inventaire fédéral de paysage : Chasseral, Franches-Montagnes, Gorges du Pichoux, Gorges de Moutier et Rive gauche du lac de Bienne.

2.3.1. Espaces fonctionnels

Les concepts régionaux de développement touristique s'inscrivent sur des territoires dans lesquels des *espaces touristiques fonctionnels* sont identifiés. Les *espaces touristiques fonctionnels* sont des zones ayant un positionnement similaire sur le

marché et partageant des infrastructures touristiques. La définition donnée par le Canton est relativement stricte, puisque ces espaces doivent également être une zone de tourisme intensif contiguë et qui doit partager un réseau de bus touristiques.

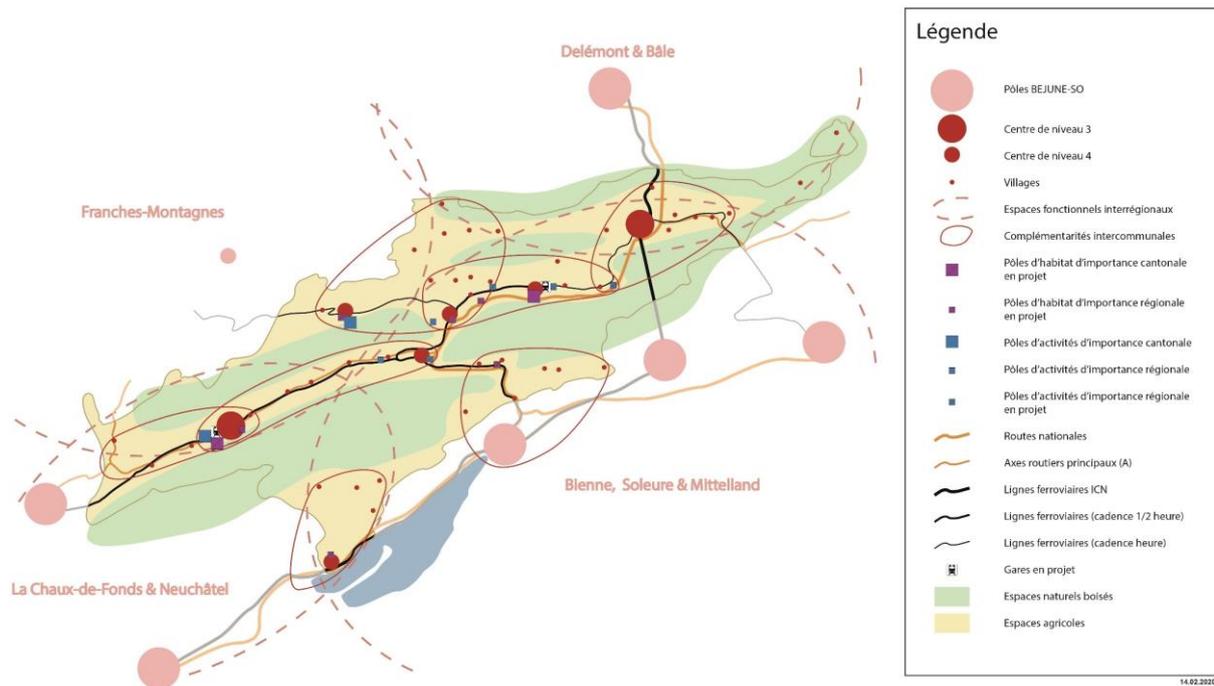
Illustration d'un espace touristique fonctionnel, guide sur les concepts régionaux de développement touristique



La conception directrice du Jura bernois, inscrite dans la CRTU, identifie des espaces fonctionnels interrégionaux, ainsi que des périmètres de complémentarités intercommunales. Néanmoins, ces deux types d'espaces ne semblent pas pertinents du point de vue touristique. Un grand

nombre d'entre eux se superposent et ne permettent pas de définir les frontières claires entre les espaces. Ces périmètres ne sont ainsi pas repris en tant qu'espaces touristiques fonctionnels dans l'étude de base.

Conception directrice du Jura bernois



La définition d'espaces fonctionnels dans le Jura bernois apparaît plus compliquée que dans l'Oberland, où chaque vallée compte d'importants centres touristiques et est délimitée par des chaînes de hautes montagnes. À l'exception du massif du Chasseral, qui est fortement fréquenté sur son axe Saint-Imier – La Neuveville, le Jura bernois est une région au tourisme diffus. Il n'est pas possible, comme dans l'Oberland bernois, de définir des espaces fonctionnels bien délimités, distincts et structurés autour de communes centres.

En effet, le Jura bernois est constitué d'un réseau de centres de tailles similaires, bien reliés entre eux, et dont l'économie n'est pas dépendante du tourisme.

Il apparaît donc que la notion d'espace touristique fonctionnel n'est pas adaptée à la morphologie du Jura bernois. On peut tout au plus partir du principe que le Jura bernois compte un espace touristique autour du Chasseral et d'autres pôles moins structurés.

2.4. État des lieux dans le Jura bernois

Le Jura bernois fait partie de la région touristique Jura & Trois-Lacs, qui compte également les arrondissements administratifs de Biel/Bienne et du Seeland, ainsi que les cantons du Jura et de Neuchâtel. Cette région communique également à travers l'appellation « Destination Jura & Trois-Lacs », qui inclut le Nord vaudois et la région de Morat à travers des partenariats.

2.4.1. Hébergement

La structure de l'hébergement a connu des bouleversements récents, avec l'arrivée sur le marché de plateformes comme AirBnB. Ainsi, l'hôtellerie est toujours plus concurrencée par d'autres formes d'hébergements chez l'habitant, comme les chambres d'hôtes, les locations de chambres ou logements de particuliers.

D'autres hébergements comme le Centre de Sornetan* et le Centre Interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan proposent des offres plus étendues que de simples hôtels : séminaire, médiathèque, culture, formation sont pris en compte.

L'analyse de l'hébergement prend également en compte les campings et le phénomène des camping-cars, qui s'est intensifié dans la région ces dernières années.

Hôtellerie

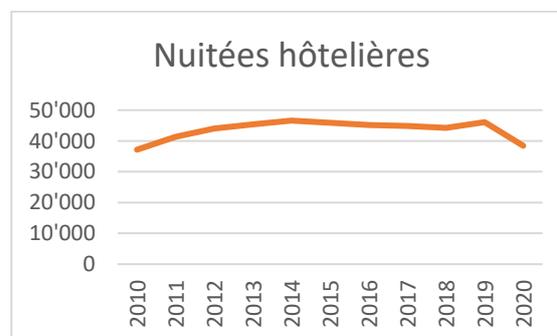
La région Jura & Trois-Lacs dont fait partie le Jura bernois présente un taux d'occupations des lits d'hôtellerie plus faible que la majorité des régions suisses. C'est un problème bien connu dans la région, qui peine à attirer des clients à la semaine. Ainsi, la durée moyenne de séjour dans les établissements est de 1.9 nuits en 2020.

*fermé et en quête de repreneur au moment de l'étude

Le tableau ci-après présente le taux d'occupation en % des lits des établissements d'hôtellerie en Suisse par régions en 2019.

Région	Taux d'occupation des lits en %
Suisse	45
Genève	55
Région zurichoise	54
Région Berne	50
Berner Oberland	46
Lucerne	46
Valais	45
Vaud	44
Tessin	42
Région Bâloise	41
Grisons	41
Région Argovie	36
Fribourg	32
Jura & Trois-Lacs	32
Suisse orientale	31

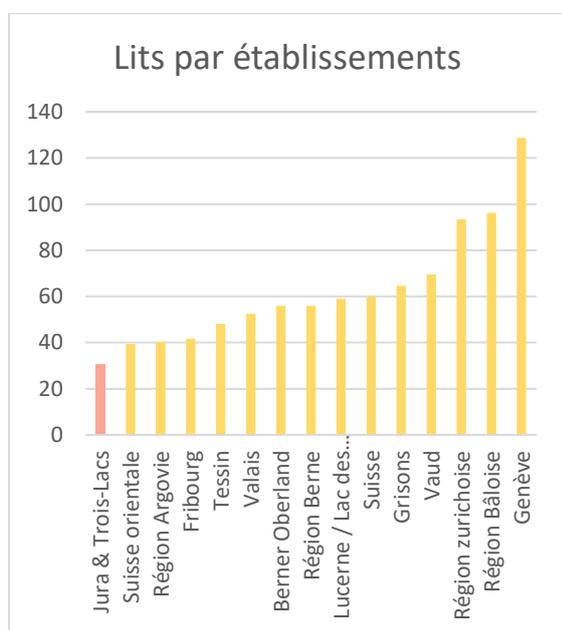
Les nuitées hôtelières dans le Jura bernois sont restées relativement stables ces cinq dernières années, oscillant autour de 45'000 unités.



Le tableau ci-dessous présente les données sur les hébergements d'hôtellerie dans la région Jura & Trois-Lacs en 2019.

Établissements	224
Chambres	3'681
Lits	6'867
Arrivées	432'157
Nuitées	776'074
Nuitées-chambres	563'564
Taux d'occupation des chambres	43 %
Taux d'occupation des lits	32 %

Les régions touristiques suisses ont une moyenne de 300 établissements et 18'000 lits. En 2019, J3L comptait 224 établissements et 6'867 lits. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une petite région touristique en termes de chiffres absolus, en particulier en ce qui concerne le nombre de lits. En poussant la comparaison plus loin, on constate dans le tableau ci-dessous que la région est celle qui compte les établissements les plus petits, avec une moyenne de 30 lits par établissement, contre en moyenne 60 lits par établissement dans le reste de la Suisse.



Ces chiffres s'expliquent en partie par le caractère plus rural de la région, en comparaison avec les destinations urbaines que sont Genève, Bâle et Zurich. Jura & Trois-Lacs ne compte que peu de grands établissements typiques des villes internationales et des grandes destinations alpines (Interlaken, Saint-Moritz, Montreux, etc.).

La structure régionale se caractérise par des hôtels de petite taille, répartis dans les centres urbains, et complétés par des B&B, AirB&B et campings.

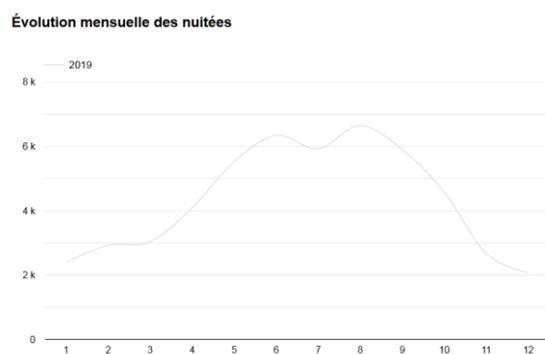
Le Jura bernois compte en 2019 32 établissements hôteliers, pour 318 chambres et 306 lits.

Nombre d'hôtel dans le Jura bernois

Établissements sans information	27
Établissements 2 étoiles	2
Établissements 3 étoiles	2
Établissements 4 étoiles	1

La majorité des établissements dans le Jura bernois n'ont pas d'étoiles. Il existe cinq établissements étoilés, mais aucune offre d'hôtel de « luxe » 5 étoiles.

Occupation mensuelle des hébergements dans le Jura bernois (données de 2019) :



Le tableau ci-dessus nous montre que le Jura bernois est une région touristique estivale. C'est en effet durant les mois de juin, juillet, août et septembre que les hébergements sont les plus fréquentés. Le tourisme à cette saison est en général axé sur des activités sportives d'extérieur telles que la randonnée, le cyclisme ou la baignade.

Le tourisme se situe entre 2'000 et 3'000 nuitées pendant la période hivernale (décembre, janvier février, mars) et est complété par 2'000 à 3'000 nuitées mensuelles pendant l'été. Ainsi, le taux d'occupation des hébergements double à minima durant la belle saison. Avant la pandémie de coronavirus, 50 à 60% des nuitées en moyenne étaient générées par le tourisme d'affaire.

Résidences secondaires

En Suisse, la loi sur les résidences secondaires est en vigueur depuis 2016 et vise à ce que les communes ne dépassent pas un taux de résidences secondaires supérieur à 20 %. Dans le Jura bernois, en 2020, 10 communes sur 40 ont un taux de résidences secondaires supérieur à 20 %.

Communes dont le parc immobilier compte plus de 20% de résidences secondaires dans le Jura bernois en 2020	
Communes	Taux de résidences secondaires
Orvin	37.0 %
Sauge	32.0 %
Champoz	30.4 %
Crémines	28.4 %
Roches	26.1 %
Saules	25.6 %
Nods	23.3 %
Seehof	23.3 %
Sonvilier	23.2 %
Schelten	22.2 %

On constate que la problématique des résidences secondaires dans le Jura bernois concerne avant tout les communes de petite taille. Orvin, Sauge et Champoz ont des taux de résidences secondaires particulièrement élevés pour la région, dépassant les 30 %.

Les résidences secondaires dans le Jura bernois se concentrent sur les reliefs. Des hameaux de chalets se sont constitués à distance des cœurs de villages, sur les versants bien exposés des crêtes jurassiennes.

La problématique de ces constructions a en partie été réglée par l'entrée en vigueur de la première loi sur l'aménagement du territoire le 22 juin 1979. En effet, la plupart de ces hameaux sont désormais hors zone à bâtir et de nouvelles constructions y sont prohibées. Néanmoins, les fluctuations démographiques peuvent, encore aujourd'hui, pousser à la hausse le taux de résidences secondaires, en particulier dans les plus petites communes.

Une majorité des résidences secondaires dans le Jura bernois appartient à des propriétaires suisses. La région est relativement peu concernée par les problématiques liées à l'acquisition de biens immobiliers par des personnes à l'étranger (lex Koller). Le degré moindre d'attractivité de la région, avec des prix d'hébergement qui restent raisonnables en comparaison suisse, fait que ces résidences secondaires sont moins prisées, mais également moins louées que dans d'autres régions. L'émergence de plateformes digitales de réservation (Airbnb) a un effet positif sur l'occupation de ce type d'hébergement ces dernières années.

Les Prés d'Orvin



Campings

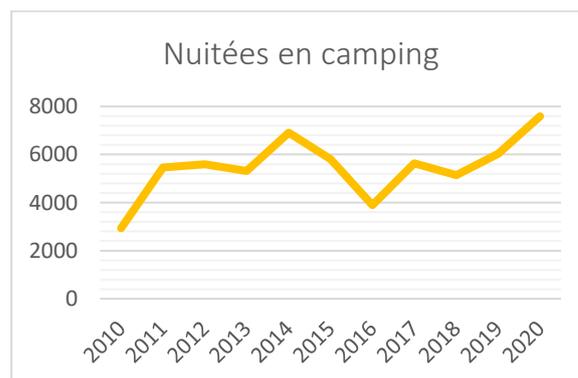
Communes	Nom du camping	Emplacements pour camping-car, tentes, caravanes	Autre
La Neuveville	Camping La Plage	22	
Prêles	Camping Prêles SA	30*	
Renan	Centre de vacances La Cibourg	35*	12 logements et 24 places en dortoir
Romont	Camping les Oeuchettes Sarl	5	
Tramelan	Camping du Château	50	
Tramelan	Camping Scheidegger-Ranch	6	
Tavannes	Camping de Belfond	20	6 couchettes en chalet
Total		178	

* chiffre sans les projets d'agrandissement

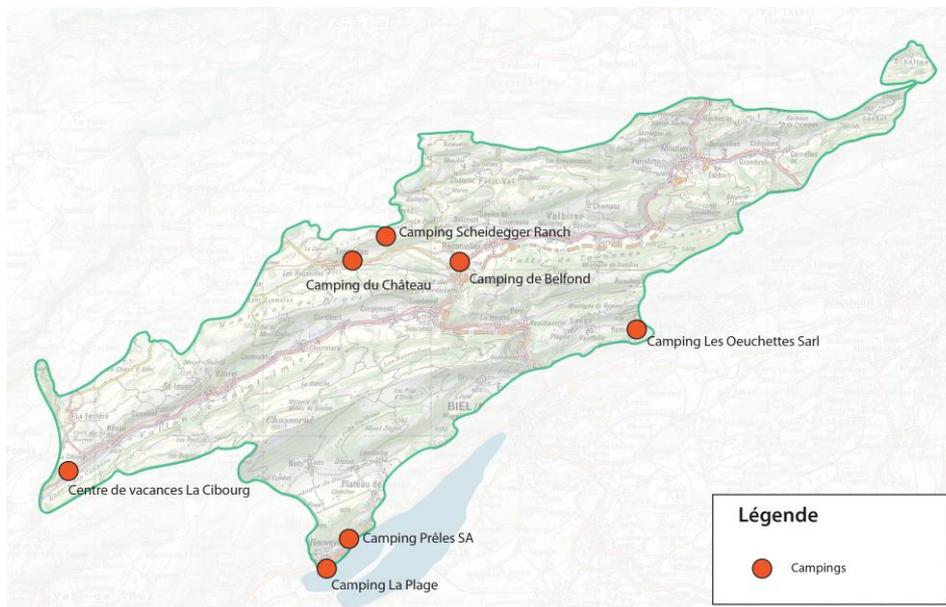
Le Jura bernois compte 7 campings de tailles variées sur son territoire. Les campings Scheidegger-Ranch et Les Oeuchettes sont de petite taille, avec moins de 10 emplacements. Les campings de La Plage et de Belfond ont une vingtaine d'emplacements, tandis que les campings du Château, de La Cibourg et de Prêles ont entre 35 et 50 emplacements. Ces deux derniers ont des projets d'agrandissements en cours de réalisation.

A noter que certains de ces campings comptent un nombre non négligeable de résidents à l'année. A titre d'exemple, le camping de Prêles ne compte pas moins de 170 emplacements à l'année. Le seul camping ouvert à l'année aux voyageurs de passage est celui de La Cibourg.

Les nuitées en camping connaissent d'importantes variations annuelles, mais semblent être en augmentation cette dernière décennie dans le Jura bernois.



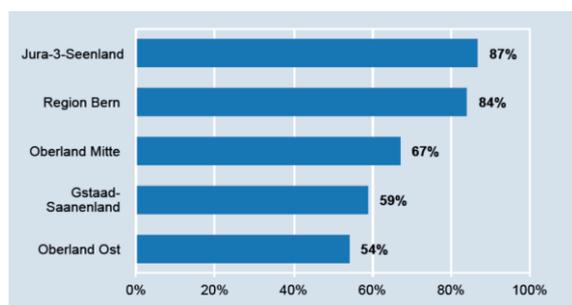
Certains campings regroupent des infrastructures de loisirs telles que restaurant, parc animalier ou piscine extérieure.



Excursionnistes

En plus des hôtes dormant dans la région, il est intéressant de s'intéresser aux excursionnistes. On appelle excursionnisme une pratique de visite effectuée sur une seule journée, sans comporter de nuit sur place, ce qui la différencie du tourisme.

Part des excursionnistes parmi les visiteurs dans cinq régions du canton de Berne (2011) :



La région Jura-Trois-Lacs est celle qui a le plus haut taux d'excursionnistes du canton de Berne en 2011 avec 87 %. Attirer des touristes qui passent au moins une nuitée dans la région est un réel défi pour les acteurs touristiques locaux.

Or, l'importance croissante des excursionnistes et la satisfaction de ces visiteurs représente un réel potentiel de voir ce public revenir dans la région pour y passer une voire plusieurs nuitées et entrer ainsi dans la catégorie des touristes.

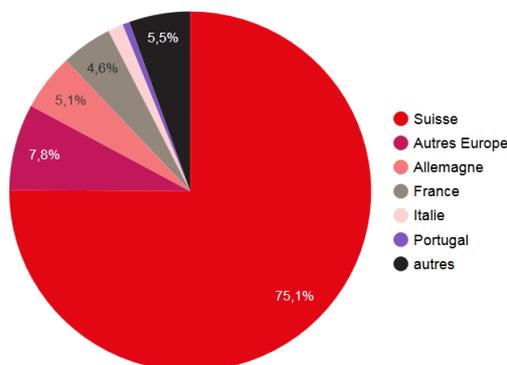
En ce sens, certains réseaux, comme les nouveaux parcours VTT du Jura bernois, ont pour objectif d'attirer des touristes qui passent plusieurs jours dans la région.

Il peut être admis que l'immense majorité des excursionnistes proviennent de Suisse, et dans une moindre mesure de France.

Demande

Nuitées par pays de provenance dans les hôtels et établissements de cure :

Provenance des hôtes



La majorité des personnes séjournant dans le Jura bernois viennent de Suisse (75.1 %), avec 34'620 nuitées. Suivent en deuxième et troisième position l'Allemagne (2'394) et la France (1'874). Il est intéressant de voir que les touristes étrangers qui séjournent dans le Jura bernois proviennent surtout de pays frontaliers de la Suisse et majoritairement de pays européens. Contrairement à d'autres régions du canton de Berne, les touristes asiatiques et américains sont peu nombreux. Ainsi, les extra-européens ne représentent que 5.5 % des hôtes et concernent sans doute principalement des personnes en voyage pour des raisons professionnelles.

En additionnant les excursionnistes aux hôtes, la proportion de visiteurs suisses se situe au-dessus de 90% dans la région.

Deux études de visiteurs sont par ailleurs en cours à Chasseral et Mont-Soleil/Mont Crosin, qui doivent mieux renseigner sur la demande. Un *observatoire du tourisme* est mené par Jura bernois Tourisme.

Goulets d'étranglement

Les situations de saturation de la demande ne sont pas très courantes dans le Jura bernois, à l'exception des quelques événements d'envergure organisés annuellement. Même lors de ces événements, le taux d'occupation bas des hébergements permet de faire face à l'afflux.

Du point de vue des transports, le Jura bernois bénéficie également de sa faible densité démographique. La région compte peu de trains bondés ou de bouchons sur ses routes. Ainsi, les goulets d'étranglement ne constituent pas un enjeu préoccupant en dehors de rares endroits et dans le pic du trafic pendulaire.

Ligne de bus touristique Saint-Imier-Chasseral



L'accès au massif de Chasseral, en particulier la circulation sur la route du col et aux Prés d'Orvin est toutefois une problématique à signaler. L'augmentation des véhicules/jours y est constante et rapide ces dernières années, et des « pics » les jours de stratus en plaine sont observés. Ainsi, le trafic motorisé sur le massif de Chasseral fait l'objet d'un projet de gestion et de promotion d'alternatives, en collaboration avec le Parc Chasseral.

Zones à bâtir

Les plans d'aménagement locaux définissent la typologie de l'ensemble des zones à bâtir communales. Parmi les types de zones admises dans le canton de Berne, une zone est dédiée au développement touristique. Elle est généralement désignée sous le nom de zone hôtelière.

La plupart des communes de la région n'utilise pas cette typologie. Ainsi, la majorité des établissements hôteliers de la région se situent dans des zones mixtes, centrale ou d'utilité publique.

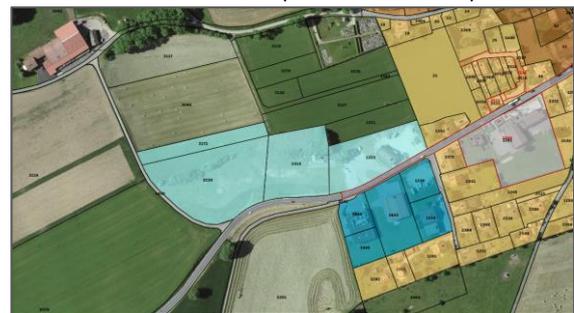
Le tableau ci-dessous présente les zones hôtelières existantes dans le Jura bernois, en précisant si ces dernières sont bâties.

Commune	Site	Superficie	Bâtie
Nods	Les Meurdegnes	21'160 m ²	Non
La Neuveville	J.-J. Rousseau	3'003 m ²	Oui
Saint-Imier	Savagnières	5'646 m ²	Non

On constate que seules les communes de Nods et Saint-Imier bénéficient de terrains disponibles destinés à l'hôtellerie. Il est à signaler que la commune de Nods est en passe de déclasser cette zone hôtelière.

Enfin, deux zones de maisons de vacances déjà bâties sont répertoriées à Nods (Les Ravières) et à Saint-Imier (Savagnières).

Réserves en zone hôtelière (bientôt déclassées) à Nods



Réserves en zone hôtelière aux Savagnières, Saint-Imier



Synthèse hébergement

Le secteur du tourisme représente une part relativement faible de l'économie régionale, mais avec une perspective de croissance constatée ces dernières années. En termes d'emplois, l'hébergement et la restauration représentaient en 2018 un peu plus de 700 emplois, soit 3 % des équivalents plein temps de l'économie. Dans le canton de Berne, ce chiffre se situe autour de 5 %.

On constate que le secteur connaît un ralentissement depuis de nombreuses années, comme c'est le cas dans toute la Suisse. Alors que le Jura bernois comptait 53 établissements d'hébergement en 2001, ce chiffre n'a cessé de diminuer pour s'établir à 32 en 2021. Sur la même période, les emplois dans le domaine ont été divisés par deux, passant de 320 à 163.

Pour autant, ce constat de ralentissement est nuancé par les divers projets d'hébergement qui se sont réalisés ces 5 dernières années. On peut citer les hôtels à Prêles et

Bellelay, ainsi que l'extension du camping de La Cibourg. D'autres projets sont également en cours à Saint-Imier et Courtelary.

Le secteur de la restauration est moins dépendant du tourisme, puisqu'il peut s'appuyer sur la population indigène. On constate que le marché du travail dans ce secteur est plus stable, avec environ 550 postes répartis dans 160 établissements, soit 5 % des entreprises du Jura bernois.

A partir de 2020, la pandémie de coronavirus a bouleversé ces conclusions. Les difficultés à voyager ont fait exploser la demande dans les régions de montagne et les destinations orientées vers les touristes suisses. Il s'agira de voir si cette tendance se confirme à long terme, en particulier dans le Jura bernois.

Le tableau ci-dessous synthétise l'état des lieux et les perspectives du domaine de l'hébergement touristique dans le Jura bernois.

Forces	Faiblesses
<p>Faible tourisme de résidences secondaires</p> <p>Nouveaux établissements hôteliers (Prêles, Bellelay)</p> <p>Investissement dans les campings</p>	<p>Parc hôtelier vieillissant et trop classique</p> <p>Pas de ligne directrice dans les types d'hébergements (p.e. type chalet ou maison de campagne).</p>
Opportunités	Risques
<p>Fidéliser la clientèle suisse « captive » de 2020-2021 en raison du COVID</p> <p>Projets hôteliers (Saint-Imier, Courtelary)</p> <p>Développement de logements atypiques</p> <p>Projets NPR et lien avec l'industrie</p> <p>Augmentation du taux d'occupation</p> <p>Augmentation de la numérisation des hébergements</p> <p>Augmentation des appartements de vacances, de l'agritourisme</p> <p>Grands projets hôteliers en cours</p> <p>Redéploiement du site de l'abbaye de Bellelay</p>	<p>Diminution de la population dans les zones rurales</p> <p>Manque de capacités d'investissements</p> <p>Camping sauvage dans des zones protégées</p>

2.4.2. Infrastructures

Ce chapitre dresse un état des lieux des infrastructures de transports et de loisirs dans le Jura bernois. Il vise à esquisser les besoins de coopération, d'optimisation et de rénovation. Il doit également permettre d'identifier les éventuelles lacunes à combler dans le réseau d'infrastructures touristiques. Cette analyse s'appuie sur le schéma régional d'offre TP, la CRTU 2021 et le rapport sur les infrastructures sportives d'importance régionale dans le Jura bernois.

Transports publics régionaux

Le Jura bernois compte un réseau de chemin de fer relativement dense. Il ne s'agit pas de chemin de fer de montagne, comme on peut l'observer par exemple dans l'Oberland bernois. En effet, le réseau se cantonne à une desserte dans les villages de fond de vallée et n'a pas pour vocation première le tourisme, sauf en ce qui concerne les funiculaires.

Le Jura bernois compte 2 funiculaires sur son territoire (Mont-Soleil et Prêles) et 2 autres à proximité immédiate (Evilard et Macolin). Ces funiculaires sont aussi bien utilisés par la population locale que par la clientèle touristique, avec parfois des offres liées (trottinettes, VTT de descente, randonnée thématique). La région complète son offre en transports publics avec des lignes de bus, dont certaines desservent des points d'intérêts touristiques (Bellelay, Chasseral, Mont Crosin, Prés d'Orvin). Les offres de bus dans le Jura bernois sont souvent combinées afin de convenir aussi aux besoins scolaires. Les horaires sont donc parfois configurés sur ces besoins et pas sur ceux des touristes ou excursionnistes.

En regard de la demande, l'offre en transports publics dans le Jura bernois ne pourra pas être augmentée dans les conditions actuelles. En effet, la mise en place de nouvelles offres se heurte bien souvent à un manque de rentabilité et aux charges que ces lignes représentent pour les collectivités.

Transports publics touristiques

Des lignes de bus sont dévolues spécifiquement au tourisme. En été, des lignes relient La Neuveville, Nods et Saint-Imier au sommet de Chasseral. Les week-ends d'hiver, des lignes relient le Val-de-Ruz et Saint-Imier à la station des Bugnenets-Savagnières. Ces lignes de transports publics contribuent notamment au désengorgement de ces routes de montagnes lors des pics de fréquentation.

Le financement de ces offres de bus touristiques n'est assuré que par les acteurs locaux et les utilisateurs. Les communes ne peuvent ainsi pas compter sur un soutien financier cantonal. Le maintien de ces lignes constitue donc un défi majeur.

En parallèle, des systèmes d'offres à la demande sont à l'étude. Le Parc Chasseral est actif dans le développement de solutions de ce type, comme le projet écopouce.

En outre, la CRT1 participe depuis 2021 à une étude à l'échelle du canton du Berne pour redéfinir les possibilités de financements cantonaux dans les espaces touristiques et espaces à faible densité d'utilisateurs. Un projet-pilote est à l'étude à Bellelay, en lien avec la redéfinition des activités sur le site de l'abbaye.



Itinéraires de mobilité douce estivaux

La randonnée pédestre, le cyclotourisme, le VTT et l'équitation constituent des sports très pratiqués dans la région et des produits d'appel importants pour le tourisme estival. La région compte de nombreux itinéraires d'importance nationale et cantonale. Ces réseaux font l'objet de constantes améliorations. Ainsi, un nouvel itinéraire pédestre cantonal, Via Berna, a été inauguré au départ de Bellelay. Il compte 4 étapes dans le Jura bernois.

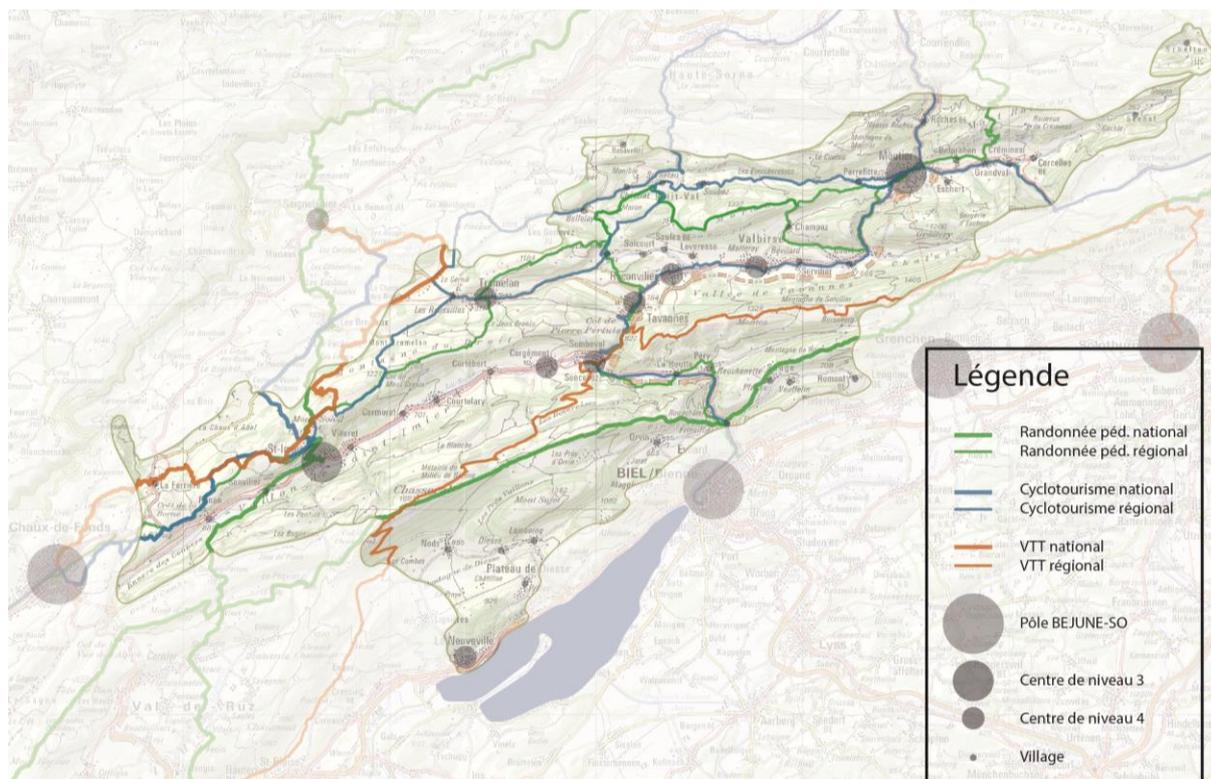
Le nouveau plan directeur régional VTT, adopté en 2020, devrait permettre à 8 nouveaux parcours VTT de bientôt voir le jour. Ces parcours, s'adressent aux vététistes de la région, mais surtout aux pratiquants venant de l'extérieur et qui cherchent à découvrir les paysages jurassiens.

Contrairement à d'autres funiculaires de l'Arc jurassien (Macolin, Chaumont), les 2 funiculaires du Jura bernois ne proposent pas de piste de descente de VTT. Il est cependant possible de descendre en trottinette depuis Mont-Soleil. Des projets de descentes à VTT sur Saint-Imier reviennent également ponctuellement sur la table.

Le cyclotourisme fait l'objet de plusieurs améliorations d'itinéraires. D'importants travaux sont réalisés dans les Gorges du Taubenloch pour la réalisation d'une piste cyclable séparée de l'autoroute. La région œuvre également avec les communes et le canton de Berne afin d'améliorer le tracé cyclable dans les Gorges de Court, de réaliser un itinéraire dans le Vallon de Saint-Imier et le long de la rive nord du lac de Bière entre La Neuveville et Douanne, à la place du chemin de fer qui sera démantelé. La Route verte constitue aussi une nouvelle offre très appréciée par les cyclotouristes.

Enfin, le réseau équestre est également en train d'étoffer son offre, à travers le projet interjurassien *Marguerite*. Ces itinéraires sont combinés avec des offres d'hébergement et d'agrotourisme.

Toutes ces offres de mobilité douce sont de plus en plus fréquentées toute l'année ; avec le changement climatique la « saison d'été » s'étend désormais de mars à novembre pour bon nombre d'activités.



Itinéraires de mobilité douce hivernaux

La randonnée pédestre, en raquettes et le ski de fond sont des sports très pratiqués dans la région et des produits d'appel importants pour le tourisme hivernal. Plusieurs parcours sont proposés aux amateurs de sports d'hiver dans la région.

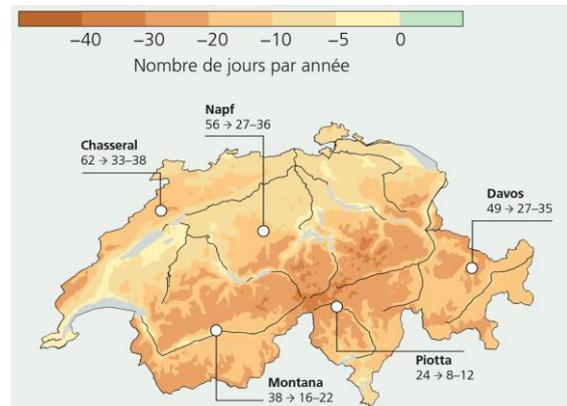
Ces sports nécessitent relativement peu d'infrastructures. Il est néanmoins important de canaliser ces activités hivernales sur des itinéraires définis afin de limiter notamment les dérangements pour la faune.

Les activités hivernales sont de plus en plus menacées par le réchauffement climatique. Des hivers plus chauds impliqueront des précipitations sous forme de neige moins fréquentes et limiteront ces activités liées à la couverture de neige.

Sans mesures de protection du climat, le nombre de jours de neige par année pourrait drastiquement diminuer dans l'Arc jurassien, passant par exemple pour Chasseral de 62 jours à 33 – 38 jours¹ en 2060.

Pour la fin de ce siècle, les modèles climatiques prévoient un raccourcissement de quatre à huit semaines, par rapport à au-

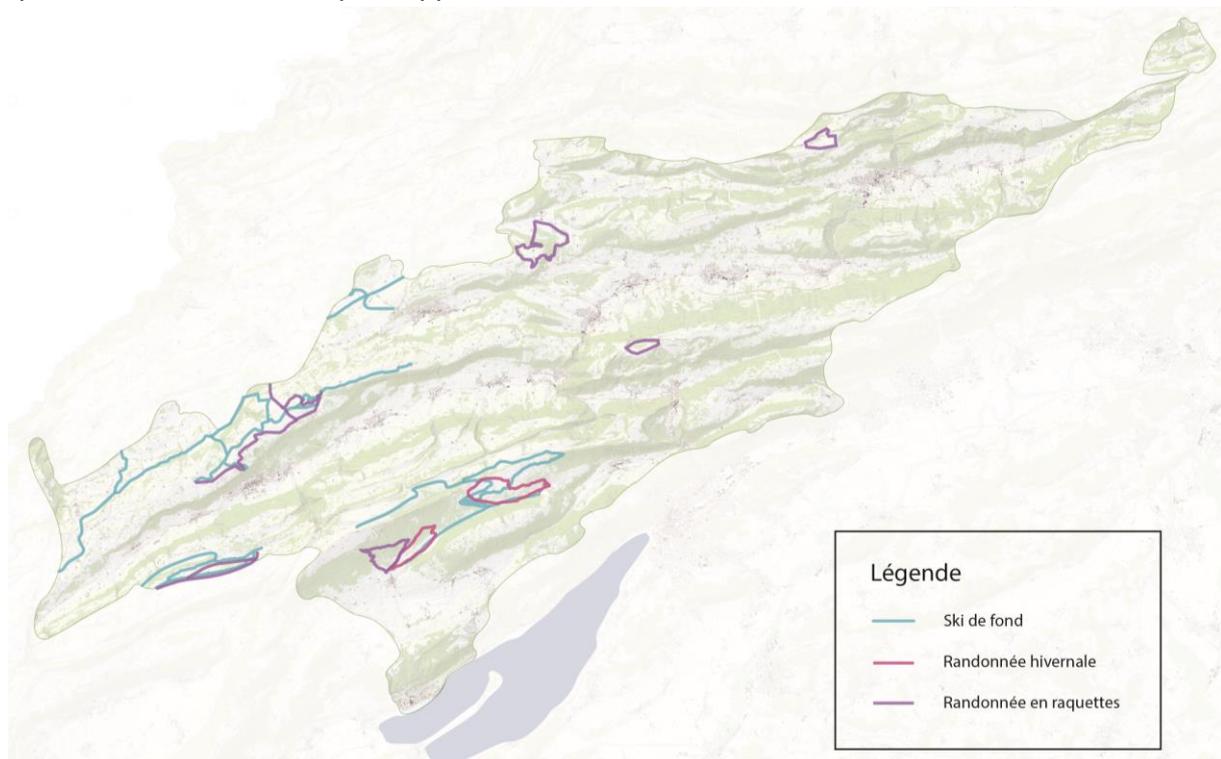
jourd'hui, de la durée de la couverture neigeuse ainsi qu'une élévation de 500 à 700 m de la limite des chutes de neige.



Jours de neige en 2060 par rapport à la période 1980-2010

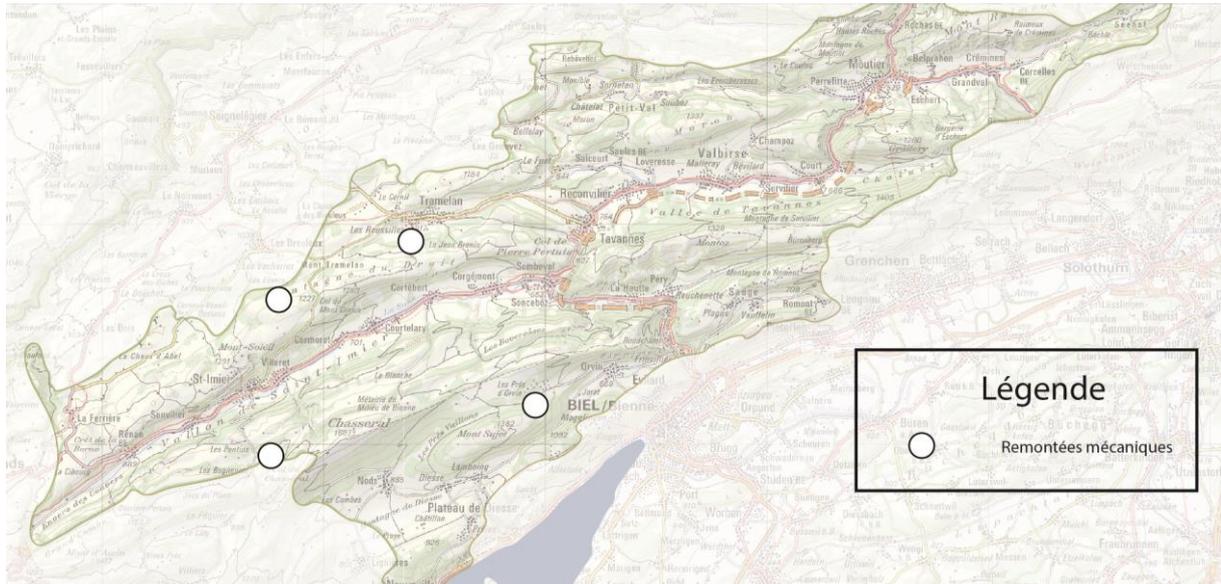
Les hivers riches en neige ou particulièrement froids ne sont cependant pas à exclure. Ces prévisions pourraient aussi être limitées si des mesures contre le réchauffement climatique sont mises en place et que l'augmentation des températures est contenue à 2°C d'ici la fin du siècle.

Il apparaît néanmoins important de réfléchir à l'avenir de ces offres touristiques hivernales pour certains sites de basse altitude.



¹ NCCS (éd.) 2018 : CH2018 - scénarios climatiques pour la Suisse. National Centre for Climate Services, Zurich.

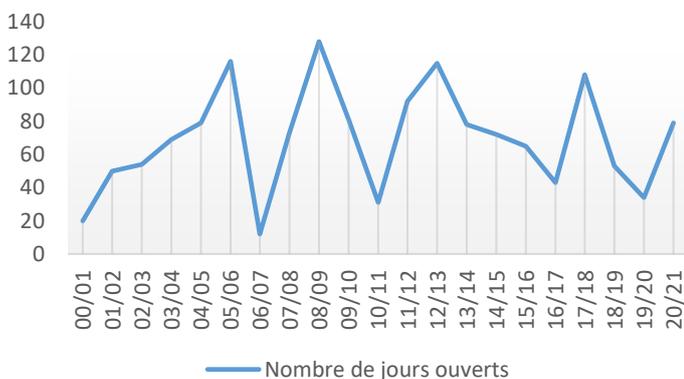
Stations de ski



Le Jura bernois compte 4 stations de ski sur son territoire (Bugnenets-Savagnières, Les Breuleux, Prés d'Orvin, Tramelan). Contraintes géographiquement, les activités liées aux remontées mécaniques sont menacées par des hivers plus chauds.

Les installations de moyenne montagne du Jura bernois sont confrontées depuis plusieurs décennies à des fluctuations importantes des périodes d'ouverture. Les chiffres de la station des Bugnenets-Savagnières en témoignent. Si la moyenne des jours d'ouverture se situe autour de 69, aucune tendance claire ne peut être tirée de cette statistique.

Nombre de jours ouverts par hiver aux Bugnenets-Savagnières



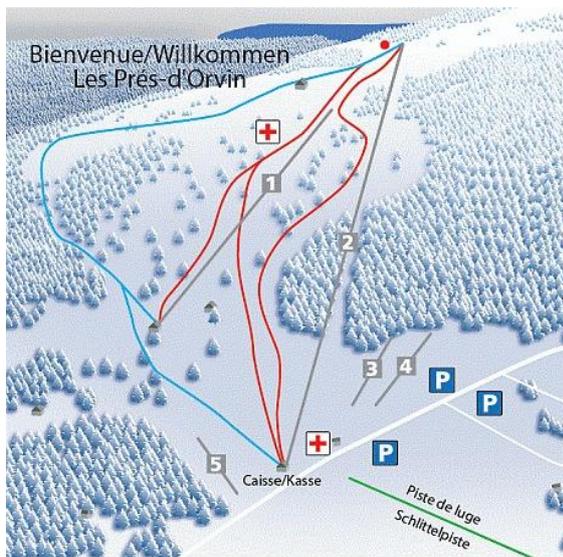
Bien que les précipitations de neige soient plus irrégulières que par le passé, les ouvertures et fermetures plusieurs fois dans le même hiver et les efforts consentis pour conserver la neige et la déplacer, permettent une ouverture tout aussi longue. L'aménagement et l'entretien des pistes permet aussi d'ouvrir avec des quantités de neige plus faibles.

La gestion plus compliquée des installations impacte inévitablement la situation financière des stations. Si les Bugnenets-Savagnières conservent une situation financière saine et autorisant des investissements réguliers entièrement autofinancés, les autres stations du Jura bernois sont dans une situation plus délicate justifiant çà et là un soutien de la collectivité.

Au-delà des charges que ces installations peuvent représenter pour la collectivité, il s'agit aussi de réfléchir aux répercussions sociales et économiques positives que ces installations ont pour le Jura bernois. Ces installations au cœur de notre région offrent la possibilité à toutes les bourses de s'adonner au sport d'hiver.

Les stations de ski du Jura bernois permettent d'avoir une offre touristique attractive et complète en hiver, en supplément des itinéraires de ski de fond, de raquettes et de randonnée hivernale.

Les Prés d'Orvin



La station des Prés d'Orvin est accessible directement en transports publics depuis Bienne. Elle dispose de 2 remontées mécaniques pour 7 km de pistes sur un total de 6 pistes. Trois petits téléskis sont mis à dispositions gratuitement pour les enfants jusqu'à 5 ans. Le télésiège des Prés d'Orvin propose un éclairage des pistes les soirs de semaine. Il dispose d'une piste de luge, d'une école de ski et fait partie du Magic Pass.

Les Breuleux

Bien que la commune des Breuleux appartienne aux Franches-Montagnes, son télésiège est situé exclusivement sur le territoire bernois. Le domaine skiable s'étend entre 1070 et 1250m d'altitude. Un avant-projet de descente de VTT a été imaginé par des acteurs régionaux.

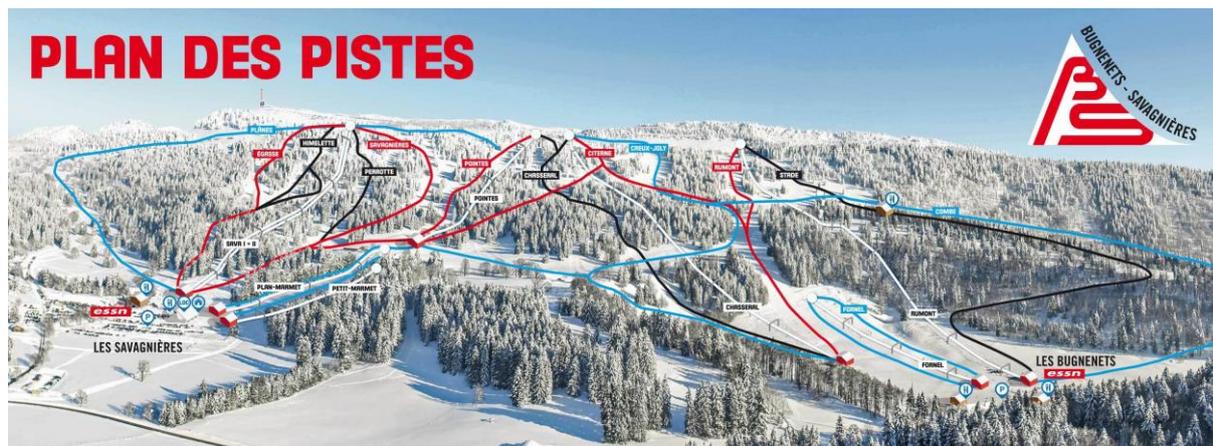


Tramelan

Le domaine skiable de Tramelan est situé à proximité immédiate de la localité du même nom. Il compte 2 remontées mécaniques, pour 14km de piste sur un total de 6 pistes. Il dispose d'un babylift, d'une piste de bob et d'une piste de randonnée. Il est possible de se restaurer sur place et le domaine fait partie du Magic pass.



Les Bugnenets/Savagnières



Le domaine intercantonal des Bugnenets-Savagnières est équipé de 8 remontées mécaniques pour 30km de piste, deux écoles de ski sont à disposition. Il est possible de se restaurer dans pas moins de cinq établissements différents. L'hébergement individuel et collectif y est aussi à disposition, notamment par l'habitat de vacances des Savagnières. La station accueille en moyenne quelque 100'000 visiteurs par saison, dont environ 70'000 skieurs. Quelque 100 personnes ont l'occasion d'exercer une activité rémunératrice grâce à la station. Un service de bus (snowbus) permet d'accéder aux pistes de Saint-Imier ou Neuchâtel via le Val-de-Ruz.

Autres téléskis

D'autres petits téléskis existent dans la région. Leurs ouvertures hivernales sont toujours plus ponctuelles et leur survie est bien souvent liées à un soutien local ou à une reconversion estivale. C'est le cas du télésiège de Malleray, qui fait l'objet d'un projet de bike-park inauguré en 2022. Il s'agit d'une première dans le Jura bernois et qui pourrait inspirer d'autres remontées mécaniques.

Patinoires couvertes

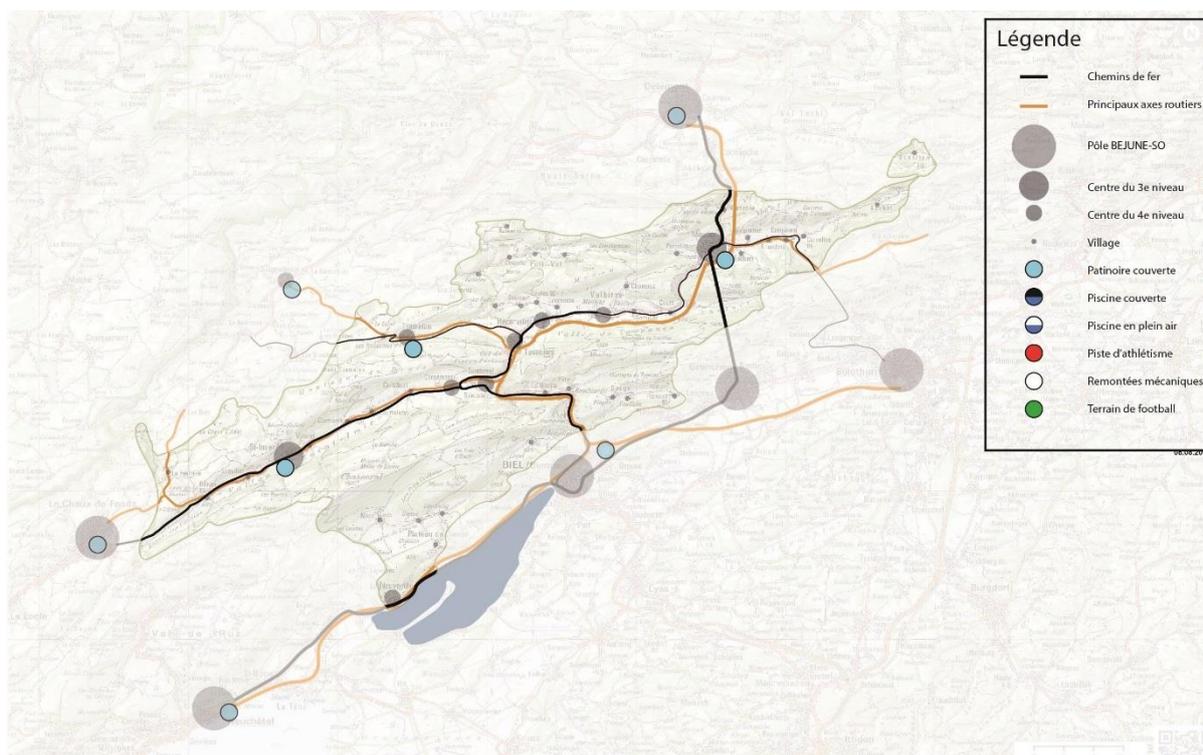
Le Jura bernois compte 3 patinoires couvertes, situées dans ses principales localités. Ces infrastructures sont globalement en bon état. La patinoire d'Erguël vient d'être entièrement assainie et la patinoire de Tramelan a subi d'importantes rénovations. Le réseau de patinoires est bien réparti géographiquement et est complété par de nombreuses patinoires présentes dans les agglomérations voisines.

L'assainissement de la patinoire d'Erguël (photo) en 2018 est un exemple de collaboration intercommunale fructueuse. Ce projet fédérateur a bénéficié d'un financement des dix localités comprises entre La Ferrière et Sonceboz-Sombeval. Il a également assis le financement du fonctionnement des infrastructures à long terme, par une clé de financement pensée à l'échelle de son espace fonctionnel.

Patinoire couverte à Saint-Imier



Des collaborations entre les patinoires sont également observables à l'échelle du Jura bernois. Les patinoires de Tramelan et Saint-Imier ouvrent à tour de rôle chaque année à la fin de l'été, afin de limiter les coûts de refroidissement et d'offrir de la glace tôt dans la saison aux différents clubs régionaux.



Piscines intérieures, extérieures, plages et port

Le Jura bernois compte deux piscines couvertes à Bévillard et Saint-Imier et 3 piscines en plein air. Les bassins des piscines couvertes sont de tailles réduites et peuvent accueillir un nombre limité de nageurs. Cette offre est relativement faible. En effet, la natation constitue un des sports les plus pratiqués par la population. De plus, le climat suisse nécessite de recourir à des infrastructures couvertes une majeure partie de l'année.

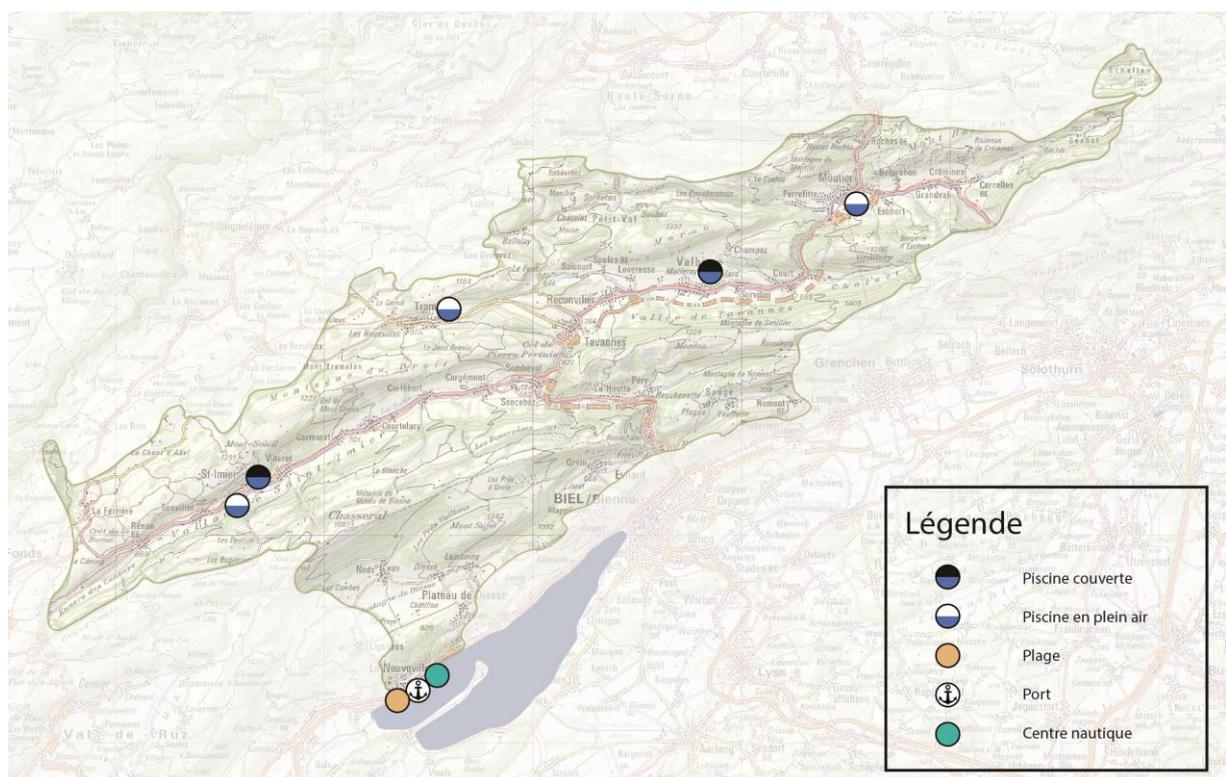
Les infrastructures actuelles sont très fréquentées et une carence menace dans le sud du Jura bernois. Si de nombreuses piscines couvertes sont situées à proximité immédiate du Jura bernois, Bienne en compte uniquement une, pour un bassin de population de plus de 100'000 habitants.

Concernant les piscines en plein air, le maintien de l'offre actuelle est le principal

objectif d'un point de vue régional. Les piscines existantes sont financées par leurs communes respectives. Cela représente des coûts importants, notamment à cause des fuites d'eau et de l'évaporation grandissante.

Le lac de Bienne constitue également un espace de baignade particulièrement prisé. Les deux plages situées à La Neuveville permettent différentes activités aquatiques et nautiques.

Le port de La Neuveville constitue également une infrastructure de transports et de loisirs importante, puisque 30'000 touristes y embarquent ou débarquent par an. La compagnie de navigation du lac de Bienne permet de rallier les villes de Bienne, Neuchâtel, Morat et Soleure



Zoos

Le Sikypark à Crémines est un parc animalier qui accueille et recueille des fauves et d'autres animaux exotiques ou de la ferme. Depuis 2021, le Sikypark a redéfini son positionnement et sa stratégie. Il se destine à être un parc de sauvetage animalier avec une mission d'accueil d'animaux de toute provenance, en renonçant aux activités commerciales d'animaux propres à un zoo.

Ce parc d'attraction animalier accueille quelque 100'000 visiteurs par année, principalement durant la période estivale. Il dispose d'une halte ferroviaire.



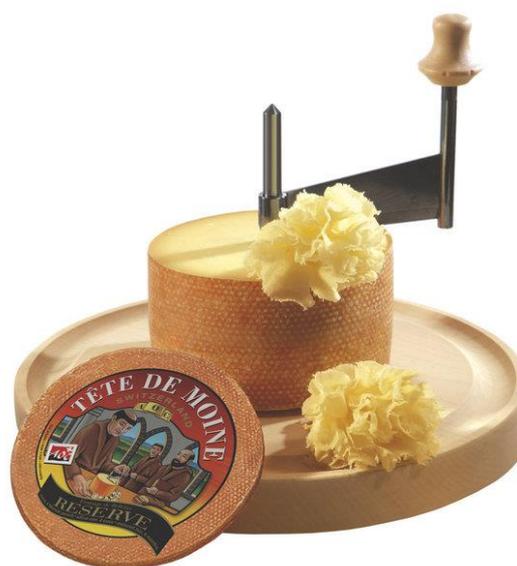
D'autres petits zoos sont présents dans le Jura bernois : mini zoo Zahir à Lamboing, parc animalier de La Cibourg, Bison Ranch aux Prés d'Orvin (qui comprend une offre d'acrobranche « Forest Jump »).

Pont des Anabaptistes sur la commune de Corgémont



Patrimoine

Le patrimoine culinaire régional comprend des produits phares comme le fromage Tête de Moine et le chocolat Camille Bloch. Ces deux institutions régionales disposent de centres visiteurs. La Maison de la Tête de Moine est située dans une annexe historique de l'Abbaye de Bellelay. À Courte-lary, le centre de visiteurs Chez Camille Bloch accueille 100'000 visiteurs par an et représente une offre touristique d'importance régionale.



Gentiane, saucisse, bière, fromage et autres spécialités régionales peuvent bénéficier d'un label « Chasseral ». Ce label des Parcs suisses garantit la provenance de la matière première, de la transformation et la réalisation par le producteur de mesures de développement durable.

Le patrimoine du Jura bernois comprend un certain nombre de bâtiments et d'infrastructures qui ont un attrait touristique : abbaye de Bellelay, antenne de Chasseral, tour de Moron, château d'Erguël, pont des Anabaptistes, etc. Ces édifices drainent un nombre important de visiteurs. La gestion de leur accès est un enjeu important.

Culture et événements

12 institutions culturelles sont reconnues d'importance régionale et soutenues par les communes et le canton via des contrats de prestation :

Café-Théâtre de la tour de Rive, La Neuveville
Centre culturel de la Prévôté, Moutier
Centre culturel Le Royal, Tavannes
Centre de culture et de loisirs, Saint-Imier
Musée de La Neuveville
Musée de Saint-Imier
Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier
Revue Intervalles, Plateau de Diesse
Bibliothèque municipale et régionale de Moutier
Bibliothèque municipale et régionale de Saint-Imier
Bibliothèque municipale et régionale de Tavannes
Bibliothèque régionale de La Neuveville

Chaque année, l'abbatiale de Bellelay accueille en alternance une exposition d'art visuel ou des concerts de musique classique sous l'appellation *Battements de l'Abbatiale*. D'autres programmations de musique classique ont une écho suprarégional, comme les Estivales musicales, les Jardins musicaux ou les concerts de l'école de musique du Jura bernois et de l'Ensemble Instrumental de la Neuveville.

Battements de l'Abbatiale, Bellelay



Le Jura bernois compte d'autres manifestations d'envergure en lien avec son terroir ayant une résonance suprarégionale : la foire de Chindon, la fête de la Tête de Moine ou encore la fête de lutte du Jura bernois. Elles attirent chaque année un public nombreux, bien au-delà de la région, et ont ainsi un impact sur le tourisme et la mobilité.

La foire de Chindon attire 50'000 visiteurs chaque premier lundi du mois de septembre, ce qui en fait la plus grande manifestation du Jura bernois. On la fait remonter au Moyen Âge et elle fut longtemps le plus grand marché aux chevaux de toute l'Europe. Depuis 2018, l'événement est intégré à la liste des traditions vivantes de Suisse.

La fête de la Tête de Moine est plus récente, puisque sa première édition a eu lieu en 2016. Elle s'est néanmoins rapidement imposée comme une manifestation annuelle d'envergure.

Enfin, la fête de lutte du Jura bernois est un événement annuel itinérant dont la 100^e édition devrait intervenir en 2028.

Synthèse infrastructures sportives et de loisirs

Les infrastructures sportives et de loisirs dans le Jura bernois sont relativement bien développées et couvrent les besoins de la population locale et des touristes.

Les infrastructures régionales sont également utilisées par un nombre important de visiteurs des agglomérations voisines. On constate en effet que les régions rurales et les crêtes du Jura jouent un rôle de zone de loisirs pour la population du Plateau suisse.

La proximité de l'agglomération de Bienne et ses 100'000 habitants, comme de celles de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, est une problématique importante du point de vue des transports et de la saturation ponctuelle des infrastructures.

Les itinéraires de mobilité douce constituent le cœur de l'offre touristique du Jura bernois. Leur amélioration continue est un enjeu important dans les années à venir. Il passe notamment par la mise en place du

balisage des nouveaux itinéraires définis dans le plan directeur sectoriel VTT.

Différents acteurs planchent également sur des plateformes ou ponts suspendus, qui sont des moyens de mettre en valeur les itinéraires et le paysage tout en attirant des touristes de manière écoresponsable.

Un autre défi sera la pérennité ou la requalification des remontées mécaniques des stations de ski. Le tourisme estival et d'entre saisons sont d'importants potentiels pour les remontées mécaniques, à conditions d'investir dans des infrastructures permettant aux randonneurs ou vététistes de les utiliser. Ces réflexions peuvent en amener d'autres, par exemple sur des offres originales de loisirs estivaux, comme la luge d'été ou les descentes en mountain kart.

Enfin, la construction d'une piscine couverte supplémentaire pourrait être opportune dans un centre urbain.

Forces	Faiblesses
<p>Offres d'activités variées et d'accès facile</p> <p>Région ouverte à un tourisme à taille humaine et à prix raisonnables</p> <p>Pistes de ski de fond de haute altitude pour l'Arc jurassien</p> <p>Offre par mauvais temps qui s'étoffe</p>	<p>Configuration topographique favorisant le déplacement en véhicule individuel</p> <p>Offre de transports collectifs difficile à étoffer en raison d'une fréquentation irrégulière et insuffisante</p> <p>L'absence de remontées mécaniques toute saison (télésiège, télécabine)</p>
Opportunités	Risques
<p>Adapter les remontées mécaniques au tourisme 4 saisons</p> <p>Mise en place d'une mobilité partagée</p> <p>Réflexions d'ensemble sur les accès au massif de Chasseral</p>	<p>Ne plus pouvoir compter sur la neige</p> <p>Disparition de remontées mécaniques</p> <p>Conflit avec les propriétaires fonciers concernant les itinéraires de mobilité douce</p> <p>Pas de bonne gestion des infrastructures de mobilité, pas de renouvellement, coûts sur le long terme</p>

2.4.3. Hors de la zone à bâtir

Une analyse des activités hors de la zone à bâtir a été effectuée de manière transversale à travers le chapitre sur les infrastructures de mobilité douce. Il convient néanmoins de s'intéresser plus spécifiquement à ce type de zone d'un point de vue spatial.

Le canton fait la distinction entre deux types de secteurs touristiques hors de la zone à bâtir : les zones de tourisme intensif et extensif. La distinction entre intensif et extensif correspond à la densité des infrastructures touristiques et à l'intensité de fréquentation de ces espaces.

Dans le Jura bernois, la notion de zone touristique principale est préférée à celle de zone de tourisme intensif, car le tourisme intensif n'est pas une réalité de la région.

Zones touristiques principales

Les zones touristiques principales désignent les secteurs hors zone à bâtir dont la vocation principale est le tourisme. Il s'agit de secteurs liés à des sites touristiques d'importance régionale. Les domaines skiables et les secteurs où la fréquentation est particulièrement prégnante tout au long de l'année font notamment partie de cette définition.

Dans le Jura bernois, ce type de zones se retrouve en particulier sur les massifs de Chasseral (axe Saint-Imier↔Nods + Prés d'Orvin) et de la Montagne du Droit (axe Mont-Soleil↔Mont Crosin + Tramelan).

Ces secteurs connaissent un dynamisme particulier et doivent être soutenus par la région. Ils nécessitent des infrastructures touristiques performantes, généralement situées hors de la zone à bâtir.



Zones de tourisme extensif

Le tourisme extensif correspond aux activités générant peu d'impact et nécessitant peu d'infrastructures. Le tourisme extensif englobe en particulier les activités suivantes :

- Randonnée (été/hiver)
- Vélo (y compris vtt)
- Ski (de fond, de randonnée, alpin localement)
- Raquettes à neige
- Escalade

Les zones de tourisme extensif incluent également les aires de pique-nique, les points de vue et les places de stationnement aux points de départ importants.

En raison de l'attractivité de leurs paysages, ces zones sont des destinations d'excursion recherchées, ce qui entraîne souvent une pression sur l'environnement. Ces zones englobent d'ailleurs régulièrement des valeurs naturelles qui constituent un intérêt touristique.

Le Jura bernois compte une zone de tranquillité pour la faune, située autour du sommet de Chasseral. Dans ce secteur, les sports d'hiver sont tenus de rester sur les itinéraires balisés. Le Jura bernois compte également 4 sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages (Chasseral, Franches-Montagnes, Gorges du Pichoux et de Moutier) et de nombreuses réserves naturelles.

À l'exception des zones touristiques principales, le Jura bernois est une région où la notion de tourisme extensif correspond bien aux visiteurs accueillis. Les visiteurs et sportifs viennent avant tout dans la région pour y pratiquer la randonnée, le vélo, la raquette ou le ski. Ces activités sont particulièrement prisées sur les crêtes jurassiennes, où se situent les itinéraires de loisirs d'importance régionale.

L'automobile constitue le principal moyen de transports des touristes et excursionnistes. Ainsi, les zones de tourisme extensif se situent généralement à proximité des parkings d'altitude. Une gestion de ces flux et l'adoption d'une politique de parcage constituent des enjeux importants.

Synthèse des activités hors zone à bâtir

Les zones de tourisme hors de la zone à bâtir constituent un enjeu majeur du tourisme dans le Jura bernois. Une nature et une culture florissantes et authentiques représentent une base essentielle du tourisme régional. La présence de deux parcs naturels régionaux témoigne de ce riche patrimoine et de la nécessité de le valoriser. Les nouvelles chartes des deux Parcs visent d'ailleurs à établir de véritables visions du tourisme dans leurs périmètres pour la décennie à venir.

L'analyse des activités touristiques hors zone à bâtir démontre que le capital paysager du Jura bernois reste peu impacté par les infrastructures et les hébergements,

qu'ils soient à vocation touristique ou non. Ce constat doit beaucoup au maintien d'une agriculture fonctionnelle et aux actions des parcs naturels régionaux. La cohabitation des activités dans les zones de tranquillité, l'IFP et les réserves naturelles constitue un enjeu majeur.

Notons également que les communes s'appuient sur leurs plans d'aménagement locaux pour réaliser la plupart des infrastructures touristiques au sein de la zone à bâtir. Un état des lieux des zones destinées aux installations de sports et de loisirs démontre que ce type de zone est mobilisé par de nombreuses communes pour des infrastructures à vocation touristique.

Forces	Faiblesses
<p>Paysages authentiques et préservés</p> <p>Agriculture incluse dans la chaîne de valeur ajoutée</p> <p>Tourisme doux</p> <p>Forte fréquentation des stations de ski et des itinéraires de sports d'hiver par les locaux</p> <p>Parcs naturels régionaux actifs</p>	<p>Remontées mécaniques mal adaptées au réchauffement climatique</p> <p>Pression sur la faune et la flore dans certaines zones protégées</p> <p>Peu de captation de plus-value</p> <p>Pas de gestion des zones à protéger des activités de loisirs – surtout en hiver.</p>
Opportunités	Risques
<p>Fort potentiel de demande pour les infrastructures en été</p> <p>Gestion de la mobilité sur le massif de Chasseral</p> <p>Collaborations avec les Parcs naturels régionaux</p>	<p>Goudronnage des dessertes agricoles</p> <p>Constructions mal intégrées</p> <p>Disparition des remontées mécaniques</p> <p>Conflits avec les activités agricoles, sylvicoles, la protection de la nature</p>

3. Objectifs et stratégie

3.1. Vision pour la région

La région veille au déploiement harmonieux et durable de l'économie touristique en concentrant le développement d'infrastructures et d'offres dans les zones spatiales dédiées

3.2. Objectifs

La vision pour la région, qui se destine à un tourisme à visage humain, se décline à travers les objectifs ci-dessous :

1. Promouvoir les sites prioritaires d'activités touristiques dans les espaces dédiés

D'un point de vue spatial, les sites touristiques principaux sont recensés comme suit :

1. l'axe Mont-Soleil – Mont-Crosin
2. le site de Courtelary par la présence de la Chocolaterie
3. le massif du Chasseral (axe nord-sud, soit Saint-Imier – Nods, axe ouest-est, soit col du Chasseral – Les Prés-d'Orvin)
4. le bord du lac de Bière
5. l'espace Bellelay
6. la Tour de Moron
7. le site de Crémines par la présence du Centre de sauvetage animalier

Les sites d'intérêt prioritaire visent une exploitation toutes saisons et sont jugés d'importance régionale dans les pesées d'intérêts.

2. Soutenir la création d'hébergements en adéquation avec le public recherché

L'accent porte sur des établissements de petite à moyenne dimension. La région se destine à accueillir en priorité les familles, les aînés et les sportifs. L'infrastructure d'hébergement correspondant à ce public est caractérisée par des standards de milieu de gamme, tant dans l'hôtellerie que dans la parahôtellerie. Une adaptation de plusieurs établissements aux standards actuels est nécessaire.

3. Privilégier le développement d'offres relevant des atouts de la région tout en intégrant les éléments du développement durable

La création d'infrastructures à vocation touristique (sportives, culturelles ou d'autres agréments) doit être pensée pour correspondre aux besoins du présent sans compromettre leur utilisation par les générations futures. La notion de durabilité doit être prise en compte, mise en évidence et encouragée par des incitations (énergies renouvelables, constructions respectueuses de l'environnement, transports publics innovants, signalisation omniprésente, récolte des déchets, etc.).

4. Entretenir la qualité des paysages et conditionner leur accès à une attitude respectueuse

La beauté de la nature et des paysages du Jura bernois constitue des espaces de délasserement pour la population locale en même temps qu'une des premières valeurs susceptibles d'attirer les visiteurs. A ce titre, les espaces naturels de la région doivent être accessibles par la mobilité douce (en été : à pied, vtt ; en hiver : ski de rando, raquettes), préservés et mis en valeur par les exploitants agricoles et forestiers et respectés par tout un chacun grâce à des efforts de sensibilisation, d'éducation et de formation. Les parcs naturels régionaux Chasseral et du Doubs jouent un rôle central dans la réalisation de cet objectif par leurs actions.

5. Développer un tourisme reconnu comme une véritable activité économique

L'intérêt d'un tourisme à visage humain réside dans un déploiement réalisé grâce à une main-d'œuvre régionale. Les zones touristiques à fréquentation élevée sont particulièrement destinées à faire vivre la population locale sans recours massif à des travailleurs saisonniers. Le développement touristique voulu par la région s'adressera donc principalement à un public suisse, et de manière secondaire européen.

Notre vision pour le Jura bernois prévoit un développement touristique modéré et axé sur la nature. La région appuie un tourisme extensif déjà bien ancré, aussi bien en hiver qu'en été.

La région du Jura bernois vise à s'établir comme un paradis de plein air pour les vacanciers actifs d'ici 2030. L'accent sera mis sur les grands espaces et l'offre de randonnée et de cyclisme en été. En outre, le caractère authentique (agriculture, industrie horlogère) doit être préservé et valorisé. Un paysage culturel intact, qui transmet les valeurs singulières des montagnes du Jura, est au cœur du tourisme régional. L'agriculture joue ici un rôle décisif.



Des infrastructures plus conséquentes peuvent, si leur besoin est avéré et leur développement coordonné, être développées dans les sites touristiques d'importance régionale et les portes d'entrées du Jura bernois.

D'une manière générale, le développement touristique est coordonné à l'échelon régional. Le Jura bernois se positionne clairement dans un créneau touristique et cible un public défini. Ainsi, l'offre touristique s'adresse en priorité à une clientèle suisse et locale.

L'offre touristique du Jura bernois mobilise de la main d'œuvre locale. Le phénomène des travailleurs saisonniers est quasiment inexistant dans le Jura bernois. Le tourisme profite donc à la population locale active et contribue au maintien d'emplois dans les régions rurales.

3.3. Concept de développement spatial



Sites touristiques principaux

Les sites d'intérêts touristiques prioritaires du Jura bernois se caractérisent par d'importants flux de visiteurs et une riche offre en loisirs. Ils se conçoivent comme des pôles touristiques d'importance régionale, car ils présentent un attrait touristique avéré et accueillent des offres commerciales. Comme explicité dans la vision pour la région, les sites touristiques principaux concentrent en priorité le développement d'infrastructures et d'offres touristiques.

Les principaux sites touristiques du Jura bernois présentent des profils très variés, également en termes d'aménagement du territoire. Certains sont liés à des villages, tandis que d'autres se développent essentiellement hors de la zone à bâtir. En ce sens, chaque site poursuit une stratégie qui lui est propre et qui est transcrite dans une fiche de mesure.



Portes d'entrées touristiques

Suite au workshop réalisé en 2020, il a été admis que certains centres urbains constituaient également des pôles touristiques, mais d'une typologie différente. Ces villes et villages représentent des catalyseurs touristiques particuliers, qui concentrent un nombre important de visiteurs et de nuitées. Bien reliés aux réseaux de transports, ils constituent les portes d'entrées du Jura bernois pour les visiteurs.

Ces pôles doivent être soutenus dans le développement de leurs offres d'hébergement et de restauration. Ils constituent également les sites où concentrer certaines infrastructures de loisirs et certains types de services à la personne : piscine, patinoire, théâtre, musée, etc. Le développement de ces centres se concentre dans la zone à bâtir.



Hébergement

L'offre touristique doit faire un saut qualitatif, en particulier en ce qui concerne l'hébergement. Il apparaît nécessaire de favoriser la modernisation du parc et l'implantation d'hôtels de standards plus contemporains. Un établissement de standard supérieur permettrait également d'étoffer l'offre.

Les projets d'hébergements insolites ou en lien avec la nature et le terroir doivent être rendus possibles et dirigés vers les endroits appropriés.

Les campings du Jura bernois doivent pouvoir continuer à répondre à une demande touristique. Les locations à l'année et en dur doivent être limitées autant que possible, afin de préserver des emplacements pour les touristes.

Une politique doit être établie sur la base des réflexions au niveau cantonal en ce qui concerne le camping sauvage et le stationnement des camping-cars dans des endroits inappropriés.

Les résidences secondaires ne constituent pas un phénomène en extension, mais un héritage du siècle dernier. Cette problématique ne nécessite pas de pilotage régional.



Infrastructures touristiques

De nouvelles installations de loisirs ne peuvent être envisagées que si elles répondent à la demande – en accord avec le positionnement touristique de la région – et à une lacune dans l'offre. Elles doivent être coordonnées avec la nature, le paysage, l'hébergement et les transports (en particulier en direction des portes d'entrées touristiques).

Les infrastructures sportives dans la zone à bâtir doivent être réalisées en priorité dans les principaux sites et portes d'entrées touristiques, en des lieux bien desservis par les transports publics et les réseaux de mobilité douce. Les installations sportives et thermales générant une forte fréquentation sont en particulier concernées. Ces installations sont intégrées dans un concept de développement et de gestion.

Les infrastructures hors de la zone à bâtir sont conçues et intégrées de manière à ce que l'impact environnemental reste faible. Les espaces liés aux sites touristiques principaux, tels qu'indiqués sur la carte de concept touristique, sont privilégiés. Les zones de tourisme extensif peuvent également accueillir certaines infrastructures dont l'impact est jugé modéré.



Zones de tourisme extensif

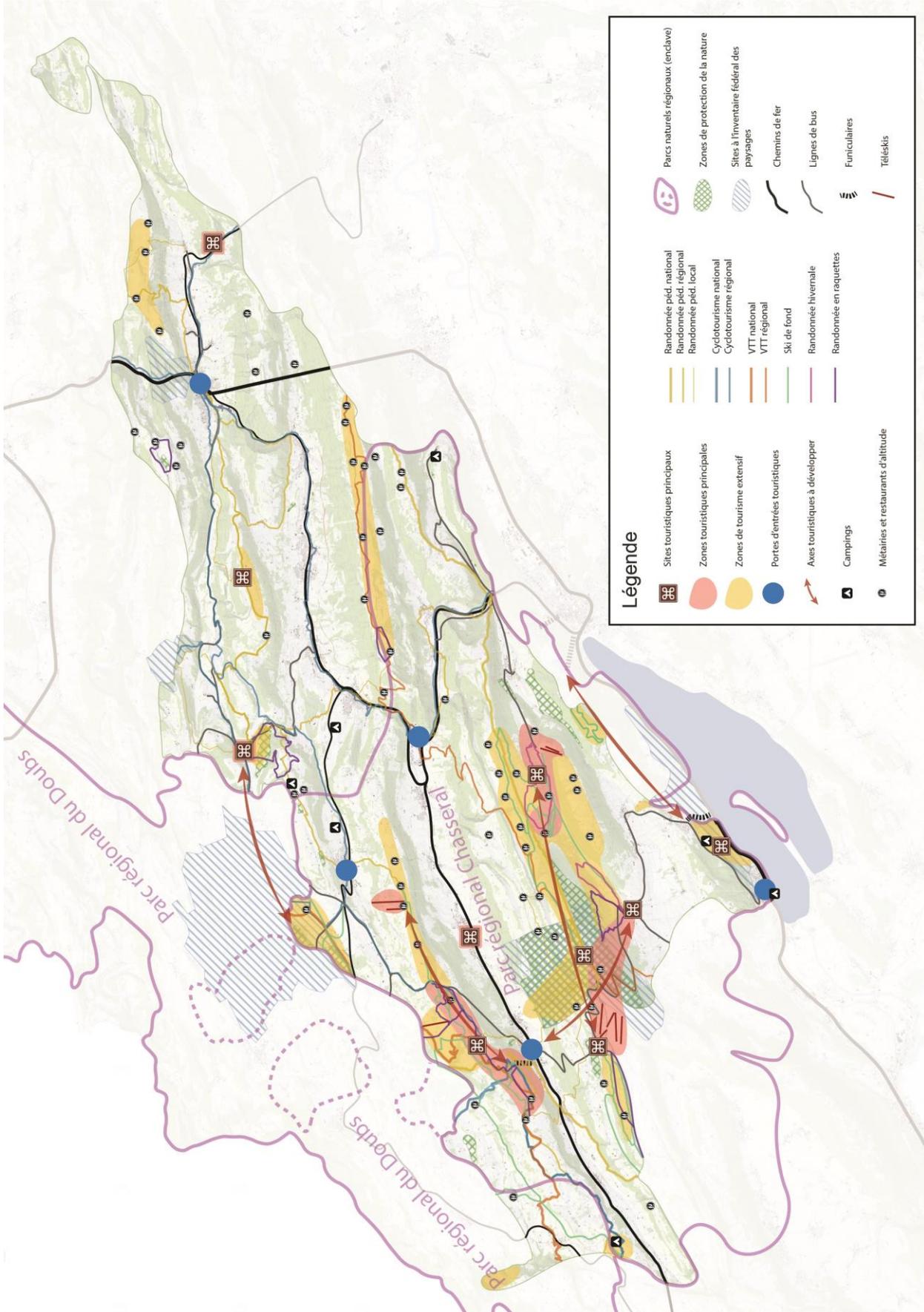
Les valeurs naturelles et les traditions de la région doivent être maintenues et promues, car elles constituent le capital touristique de la région. Ainsi, le tourisme ne doit pas être orienté uniquement vers le client, mais également prendre en compte les préoccupations de la population locale. La population régionale est peut-être moins habituée qu'ailleurs aux flux touristiques et les citoyens tiennent à préserver une nature intacte.

Il est nécessaire de réguler les flux dans les zones sensibles pour la faune et la flore et en particulier sur le massif de Chasseral en hiver. Dans ce type d'espace, un équilibre entre tourisme et nature est recherché. Les valeurs paysagères sont maintenues de manière exemplaire et protégées contre toute dégradation. Les flux de visiteurs sont dirigés et informés sur les valeurs particulières du lieu. Si ces zones chevauchent des zones de protection, des conditions spéciales s'appliquent pour protéger et préserver ces paysages.

L'utilisation touristique extensive se superpose à celle agricoles et forestières de base. Le type d'utilisation doit être convenu avec les parties prenantes. Dans le cas de nouvelles installations, les intérêts des parties prenantes doivent être mis en balance lors d'une table ronde.

Les conflits avec les autres activités du territoire doivent être réduits au maximum et les exigences de protection doivent être prises en compte dans la mesure du possible au moyen de conditions et d'un encadrement des visiteurs.

L'ensemble de la stratégie développée ci-dessus s'appuie sur les actions de promotions et les priorités stratégiques de la destination touristique Jura & Trois Lacs et de son pendant local Jura bernois Tourisme. Les instances dirigeantes de Jura bernois Tourisme ont été intégrées à l'ensemble du processus d'élaboration de la présente étude.



4. Mesures

L'étude de base appuie sa stratégie sur des fiches de mesure. Celles-ci reprennent les différents concepts de développement spatial et les éléments représentés sur la carte d'ensemble du chapitre 3.3. Ainsi, des mesures explicitent les concepts régionaux pour l'hébergement (hôtellerie, camping) les infrastructures et les zones de loisirs.

Des mesures spécifiques sont développées pour chacun des principaux sites touristiques. Ces fiches reflètent la diversité des problématiques et de l'offre touristique dans la région.

Critères de définition des sites touristiques principaux

Des zones prioritaires pour la détente et les loisirs sont identifiées dans la carte de la CRTU 2021 du Jura bernois. La fiche de mesure JB.T-D.4 identifie des secteurs jugés appropriés pour combler ou renforcer les besoins dans le domaine de la détente et des loisirs.

Les secteurs délimités présentant une importance supralocale ou suprarégionale (attirant des visiteurs depuis l'extérieur de la région) définis par la fiche JB.T-D.4 de la CRTU 2021 sont les suivants :

JB.T-D.4.1 : Mont Soleil (VTT, parcours équestres, trottinette, parcours éoliennes, observatoire)

JB.T-D.4.2 : Chasseral sommet (panorama, randonnée)

JB.T-D.4.3 : Tour de Moron (panorama, randonnée, architecture)

JB.T-D.4.4 : Pistes de ski de Tramelan – Mont-Tramelan

JB.T-D.4.5 : Pistes de ski des Bugnenets – Savagnières (Saint-Imier)

JB.T-D.4.6 : Pistes de ski des Prés d'Orvin

JB.T-D.4.7 : Bison-Ranch (Nods)

JB.T-D.4.8 : Nods (parapente, randonnées, ski-de-fond, ski)

JB.T-D.4.9 : Rives du lac de Biemme (La Neuveville)

JB.T-D.4.10 : Bellelay, Saicourt

JB.T-D.4.11 : Zoo du Sikypark, Crémines

JB.T-D.4.12 : Forum de l'Arc – HECL, Moutier

JB.T-D.4.13 : La Cibourg, Renan

JB.T-D.4.14 : Espace Défi – Les Lovières de Tramelan

Une différenciation est faite entre les installations / sites bien délimités et les secteurs à offres touristiques et de loisirs diffus. Ce second point comprend les crêtes jurassiennes, rivières, gorges et pâturages boisés et correspond globalement aux zones de tourisme extensif de la présente étude de base.

La fiche de mesure *Zones prioritaires pour la détente et les loisirs* de la CRTU constitue une base de réflexion importante de l'étude de base et en particulier de la définition des sites touristiques principaux du Jura bernois. A terme, la liste ci-dessus devra être adaptée en tenant compte des conclusions de l'étude de base.

L'état des lieux du chapitre 1 permet d'affiner cette liste et d'identifier les sites où le tourisme se concentre dans le Jura bernois.

Des critères sont définis afin de déterminer les sites où un développement du tourisme est possible et souhaité. Les critères identifiés ont trait au rayonnement des sites ainsi qu'à leurs infrastructures de loisirs et de transport.

Critères	Descriptions
Dynamique de développement	Dynamique actuelle et projets à relativement court terme, éventuel investisseur.
Valeur ajoutée	Le site présente une chaîne de valeur ajoutée bien définie, avec un potentiel de développement.
Structuration des acteurs	Les différents acteurs touristiques du site sont structurés et collaborent au bon fonctionnement et au développement du pôle.
Fréquentation	Le nombre annuel de visiteurs est important.
Valeurs naturelles et paysages	Infrastructures situées dans un site à forte valeur environnementale (réserve naturelle) et paysagère (IFP). Site paysager à développer.
Hébergement et restauration	Le site compte des infrastructures d'hébergements.
Activités proposées par des prestataires touristiques	Le site compte des activités touristiques populaires.
Événement et manifestation	Existence ou potentiel de réalisation grâce aux infrastructures
Infrastructures sportives	Le site accueille des activités sportives, que ce soit en intérieur ou en plein air.
Desserte en transports publics	Une desserte en transports publics de niveau F au minimum est assurée aux principaux points d'accès du site.
Réseaux de mobilité douce	Le site est bien connecté aux divers réseaux de mobilité douce et récréative.
Parkings	Le site dispose d'une politique de parking adaptée à sa fréquentation.

Les sites touristiques du Jura bernois sont éclectiques. D'un côté, des pôles touristiques présentent de forts potentiels de développement, comme Mont-Soleil/Mont Crosin ou Les Savagnières ; de l'autre, des sites touristiques populaires pour lesquels un développement d'infrastructures implique des conditions plus strictes. À Bellelay ou sur les crêtes de Chasseral et de Moron, par exemple, l'important patrimoine paysager et écologique demande à ce que le tourisme soit pensé de manière plus extensive.

Liste des fiches de mesure

Fiche de mesure	N° de la fiche
Sites touristiques principaux	JB.T-D2
Mont-Soleil / Mont Crosin	JB.T-D2.1
Chez Camille Bloch	JB.T-D2.2
Savagnières	JB.T-D2.3
Chasseral sommet	JB.T-D2.4
Nods	JB.T-D2.5
Rive du lac de Bière	JB.T-D2.6
Prés d'Orvin	JB.T-D2.7
Bellelay	JB.T-D2.8
Tour de Moron	JB.T-D2.9
Zoo Sikypark	JB.T-D2.10
Portes d'entrées touristiques	JB.T-D3
Axes touristiques à développer	JB.T-D4
Hôtellerie	JB.T-D5
Campings	JB.T-D6
Infrastructures et réseaux touristiques	JB.T-D7
Zones de tourisme extensif	JB.T-D8

Sites touristiques principaux

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D2	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Ces sites touristiques constituent les incontournables de la destination Jura bernois. Ce sont des sites qui se caractérisent par des infrastructures de tourisme et une fréquentation qui leur confèrent un rayonnement régional ou suprarégional. La structuration des acteurs du tourisme, l'offre des prestataires, les événements ou manifestations permettent à ces pôles de générer une valeur ajoutée. Une offre attractive de restauration et de loisirs est visée dans ces sites.

Ces sites sont prioritaires pour les nouvelles installations à vocation touristique, qu'il s'agisse d'hébergements ou d'infrastructures.

Les pôles touristiques peuvent aussi bien être situés dans la zone à bâtir qu'hors de celle-ci. En ce sens, des zones touristiques principales sont identifiées afin de délimiter l'emprise des différents sites touristiques.

Opportunité et utilité

Permettre la réalisation du potentiel de développement des pôles touristiques du Jura bernois. Assurer la coordination régionale des pôles touristiques avec les réseaux de transports publics et de mobilité douce.

Étape de mise en œuvre

Les pôles et les projets qu'ils accueillent sont évalués et mis à jour régulièrement par la Région, à travers la révision de l'étude de base sur les pôles touristiques d'importance régionale du Jura bernois. Pour statuer, la région s'appuie sur des études de faisabilité produites par les promoteurs du projet et l'avis des institutions régionales telles que Jura bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral. Ces premières clarifications doivent montrer si le projet est réalisable et coordonné avec les transports et l'urbanisation.

L'inscription des projets dans les fiches de mesures des pôles touristiques fait office de pesée d'intérêt régionale et permet leur développement du point de vue de la région d'aménagement du territoire. Cette pesée d'intérêts est notamment importante pour les infrastructures hors de la zone à bâtir et dont l'emplacement est contraint par la destination.

Responsabilité	Autres acteurs
Région	JbT ; Communes
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Dépendance et limites avec d'autres mesures

Cette fiche de mesure n'exclut pas de manière définitive un projet touristique en d'autres lieux, si ceux-ci sont contraints par leur destination.

Documents

Fiche de mesure JB.T-D.4 de la CRTU 2021 du Jura bernois. Projets de territoire, plans d'aménagement localisés et plans de quartiers des communes.

Mont-Soleil / Mont Crosin				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.1	Cormoret ; Courtelary ; Saint-Imier ; Villeret	Communes	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours

Description

La chaîne de la Montagne du Droit constitue un espace caractéristique de l'Arc jurassien. Son parc éolien, sa position centrale entre le plateau des Franches-Montagnes et le massif de Chasseral, confèrent à ce site une visibilité suprarégionale. Le pôle se structure autour de 2 accès principaux : le funiculaire de Mont-Soleil et le col du Mont Crosin.

Le site est urbanisé dans le secteur de Mont-Soleil, avec de nombreuses résidences individuelles ainsi que des installations liées à la production d'énergie. L'Espace énergie – avec ses éoliennes, sa centrale solaire et son observatoire astronomique – confère au site un caractère résolument orienté vers les défis de durabilité.

La mobilité douce est très présente parmi les propositions d'activités des prestataires : VTT, parcours équestres, trottinette, parcours éoliennes, ski de fond, raquettes à neige.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
Mettre en réseau Mont-Soleil et Mont Crosin. Mettre en œuvre la conception directrice Aire touristique de Mont-Soleil. Aménager une passerelle panoramique à Mont-Soleil. Aménager un centre de ski de fond à Mont Crosin avec hangar et accueil. Aménager un parc animalier au Vert-Bois. Aménager une descente vtt sur Saint-Imier. Réaliser une étude sur le développement de zones d'accueil de camping-cars à Mont-Soleil.	Le pôle s'est historiquement développé en lien avec les activités de détente et de loisirs. Il bénéficie d'un bon accès en transports publics. A long terme, la pérennité du funiculaire de Mont-Soleil dépend en partie de l'attractivité du sommet de Mont-Soleil et des activités de loisirs qui s'y trouvent.	1. Adoption de la conception directrice Aire touristique de Mont-Soleil 2. Dépôt du projet de passerelle panoramique. 3. Dépôt du projet de centre de ski de fond.	funisolaire.ch societe-mont-soleil.ch espacedecouverte.ch/

Chez Camille Bloch				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.2	Courtelary	Commune	Camille Bloch ; Région	Coordination en cours

Description

La manufacture chocolatière Camille Bloch a inauguré en 2017 son musée Chez Camille Bloch. Ce site constitue un pôle touristique majeur du Jura bernois, puisqu'il draine environ 100'000 visiteurs par an. Le pôle est entièrement situé dans la zone à bâtir.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
Assurer le suivi de ce pôle.	Chez Camille Bloch est un des sites les plus visités du Jura bernois. Il constitue un des pôles susceptibles d'attirer un public singulier, comme des touristes étrangers, dans la région.	Veille.	chezcamillebloch.ch/fr/

Savagnières				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.3	Saint-Imier ; Villeret ; Val-de-Ruz (NE)	Communes	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours

Description

Le pôle des Savagnières au sens large s'étend sur les cantons de Berne et Neuchâtel et comprend les hameaux des Bugnenets et des Savagnières Dessous, ainsi que le domaine skiable des Bugnenets-Savagnières. De par ses valeurs naturelles et sa proximité avec le sommet de Chasseral et la Combe Grède, le site draine un nombre important de touristes tout au long de l'année. Avec 8 téléskis et 30 km de descente, le domaine skiable est le plus grand de l'Arc jurassien. La seule opportunité d'extension identifiée par les gestionnaires des Bugnenets-Savagnières serait en direction de Chasseral. L'enneigement artificiel n'est pas utilisé dans la station, mais est une option encore à l'étude.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
<p>Coordonner l'aménagement du site avec les objectifs du Parc Chasseral.</p> <p>Maintenir et développer le tourisme hivernal (ski, ski de fond, raquettes à neige).</p> <p>Adapter l'offre touristique à un tourisme 4 saisons.</p>	<p>Le site se situe au cœur du Parc naturel régional Chasseral et à proximité de la réserve naturelle de la Combe Grèce. Les pâturages boisés qui composent le site sont remarquables.</p>	<p>Veille</p>	<p>chasseral-snow.ch</p>

Chasseral sommet				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.4	Cormoret ; Nods ; Villeret	Communes	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours

Description

Le Chasseral constitue un sommet emblématique de la chaîne jurassienne. Reconnaisable loin à la ronde, grâce à l'antenne de télécommunication placée à son sommet, ce site est classé à l'inventaire fédéral des paysages. Le sommet de Chasseral constitue le cœur du Parc régional naturel du même nom.

Le massif de Chasseral draine un nombre très important de touristes et excursionnistes (randonneurs, cyclistes, skieurs), grâce à ses valeurs paysagères et à son réseau de mobilité douce attractif (notamment la Combe Grède, qui compte d'ailleurs un projet de revalorisation de la place de pique-nique en parallèle à la revitalisation du ruisseau du Bez). L'accès routier par le col de Chasseral participe fortement à la fréquentation du sommet en tant que point de vue sur la région et les Alpes.

La pratique des sports d'hiver est interdite en dehors des itinéraires balisés dans la zone de tranquillité définie.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
<p>Gérer l'accès à Chasseral et en particulier les transports individuels motorisés.</p> <p>Protéger les espaces naturels et gérer les flux de loisirs (randonnées pédestres, vtt, randonnées à ski, raquettes à neige)</p>	<p>District franc fédéral Combe-Grède et objet partiel en zone de protection de la faune sauvage</p> <p>Chasseral N° 79 : la pratique des sports d'hiver et de la randonnée hivernale est interdite en dehors des itinéraires balisés.</p>	<p>Veille</p>	<p>parchasseral.ch</p> <p>chasseral-hotel.ch</p>

Nods				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.5	Nods	Commune	Région	Coordination en cours
Description				
<p>Le village de Nods constitue la principale porte d'accès sud à Chasseral et est un pôle touristique pour les activités de loisirs en extérieur. Il s'agit d'un important pôle pour les activités hivernales comme le ski de randonnée, le ski de fond et les raquettes à neige. La commune compte également un petit télési. En été, Nods est également le point de départ de nombreuses randonnées, ainsi qu'un fort lieu de passage pour les automobilistes et les cyclistes. Un prestataire local propose une offre de vols en parapente.</p> <p>En ce qui concerne l'hébergement, le village compte un hôtel. Un projet d'hébergement insolite Huttopia est également à l'étude à l'est du village. La zone à bâtir destinée à l'hôtellerie située au sud du village va être déclassée lors de la révision du PAL qui devrait être adoptée en 2022.</p>				
Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents	
Déplacer la zone d'hôtellerie sur un site plus propice. Évaluer la faisabilité du projet Huttopia.	La zone d'hôtellerie est mal située selon la commune et Jura bernois Tourisme. La commune souhaite la déplacer, voire la redimensionner, dans le cadre d'une révision de son PAL.	1. La commune déplace la zone hôtelière dans le cadre de la révision de son PAL.	https://nods.ch/	

Rive du lac de Bienne				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.6	La Neuveville, Plateau de Diesse	Communes	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours
Description				
<p>Le lac de Bienne constitue un pôle important pour la détente et les loisirs dans le canton de Berne. Les activités lacustres drainent un nombre important de sportifs et navigateurs au port de La Neuveville, au camping La Plage et aux Levées de St Joux (« Au Bordu »), un hot spot pour le kit surf. Les prestataires locaux proposent des locations de pédalos, paddles, kayak et bateaux.</p> <p>En plus des loisirs lacustres, ce pôle touristique propose une offre en restauration, dégustation de vin et culture (théâtre, vieille ville).</p> <p>La rive gauche constitue également une attraction en soi, puisqu'elle est classée à l'inventaire fédéral des paysages. L'imbrication harmonieuse de villages historiques dans le vignoble, la vue sur le lac, l'île Saint-Pierre (également classée à l'IFP) et les Alpes, en font un site majeur du point de vue du paysage.</p> <p>Le funiculaire Vinifuni agrmente cette riche offre, en reliant le Plateau de Diesse (Hôtel de l'Ours entièrement rénové, colonies de vacances, sentiers des sculptures et Dürrenmatt) au lac.</p>				
Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents	
Coordonner le développement tourisme avec l'IFP Rive gauche du lac de Bienne. Pérenniser l'offre en loisirs lacustres.	Les rives du lac concentrent un nombre important d'activités. La région veille à une pesée d'intérêts incluant le tourisme.	Veille.	restaurant-laplage.ch aubordu.ch labuvette2520.ch	

Prés d'Orvin				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.7	Nods ; Orvin ; Plateau de Diesse	Communes	Prés d'Orvin SA ; Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours

Description

Le pôle des Prés d'Orvin se structure autour de plusieurs éléments principaux : les infrastructures de sports de neige, les métairies, le site du Bison ranch et le Forest Jump. Le site est largement urbanisé et compte de nombreuses résidences secondaires dans sa partie est. Il compte une riche offre de restaurants d'altitude et d'itinéraires de mobilité douce. La proximité avec les agglomérations du Plateau suisse, ainsi que l'attrait paysager du site font que ce pôle est fréquenté tout au long de l'année. En hiver, les téléskis, le centre de ski nordique et les itinéraires pour raquettes à neige attirent un nombre considérable de personnes. En cas de stratus sur le Plateau, le site peut être congestionné et il peut arriver que la route d'accès soit fermée. A l'heure actuelle, il s'agit avant tout de garantir le maintien des infrastructures sportives et la bonne cohabitation avec les autres activités du territoire. Aucune extension du domaine skiable n'est prévue, ni d'enneigement artificiel. Une adaptation des téléskis au tourisme d'été est une option à analyser.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
Adapter l'offre touristique à un tourisme 4 saisons. Gérer l'accès au site et en particulier les transports individuels motorisés et son stationnement.	Le site se situe au cœur du Parc naturel régional Chasseral. La forte dispersion des visiteurs sur le site peut amener des nuisances pour la faune. Le site subit ponctuellement une sur-fréquentation qui peut mener à la fermeture de la route d'accès. Les installations de remontées mécaniques et le centre d'activités nordiques sont menacés sur le long terme par les changements climatiques.	1. La commune et le Parc Chasseral mettent en place une politique de stationnement. 2. La région, le Parc et les communes développent un projet de mobilité électrique sur le massif de Chasseral.	www.loipen.ch/fr/presdorvin-ski.ch/ https://www.bisonranch.ch/fr

Bellelay				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.8	Saicourt	Commune	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours

Description

Le site de Bellelay constitue un important héritage historique. L'abbaye baroque constitue un patrimoine culturel d'importance nationale. Le fromage Tête de Moine, dont l'AOP provient de Bellelay, est un produit vendu dans le monde entier. La maison de la Tête de Moine est un centre d'accueil pour les visiteurs situé à Bellelay. Les hauts marais de La Sagne et les Tourbières de Bellelay forment un site naturel d'importance nationale et sont traversés par un sentier nature.

Objectifs	Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
	Le site est en pleine restructuration avec le départ de l'Hôpital du Jura bernois. Un projet pour la ré-affectation des locaux est mené par la région.		tetedemoine.ch/fr/visites/abbatialebellelay.ch

Tour de Moron				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.9	Valbirse	Commune	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours
Description				
<p>Moron constitue un des sommets les plus élevés et les plus connus du Jura bernois. L'édification d'une tour dessinée par le célèbre architecte Mario Botta a accru la notoriété de ce massif à l'échelon suprarégional. Le site attire de nombreux visiteurs, qui viennent profiter de la vue et de la nature. Le sommet n'est pas accessible en voiture et représente un pôle pour la mobilité douce. L'accès au site se fait de manière éclatée, puisque la commune de Valbirse référence pas moins de 34 parkings permettant d'accéder au sommet. Situé à proximité de nombreuses communes centres (Moutier, Valbirse, Reconvilier), Moron est un lieu d'excursion prisé.</p>				
Objectifs		Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
Gérer les flux de véhicules sur le massif. Valoriser le pôle et l'intégrer dans une chaîne de valeur ajoutée.		La Tour de Moron offre au site un rayonnement important, mais qui n'est inscrit dans aucune chaîne de valeur ajoutée.		tourdemoron.ch/fr/

Zoo Sikypark				Horizon A
N° CRTU	Commune	Responsabilité	Autres acteurs	État de coordination
JB.T-D.2.10	Crémines	Commune	Région ; Propriétaires fonciers	Coordination en cours
Description				
<p>Le Sikypark de Crémines est un parc animalier qui héberge et accueille des félins et d'autres animaux exotiques. Depuis 2021, le Sikypark a redéfini son positionnement et sa stratégie. En tant que parc de sauvetage animalier, il prend en charge des animaux provenant de saisies par les services vétérinaires ou d'abandons par des cirques, des zoos ou des particuliers. Ce parc animalier accueille environ 100.000 visiteurs par an, principalement pendant les mois d'été. Il dispose de son propre arrêt de train. Situé à proximité du canton de Soleure, le Sikypark est en partie tourné vers le Parc naturel du Thal. Grâce au tunnel ferroviaire du Weissenstein, les hauts lieux touristiques du Weissenstein et la ville de Soleure sont joignables en quelques minutes. Des offres touristiques et points d'intérêts du Jura bernois se situent également à proximité : Aquavirat, Maison du Banneret Wisard, Mont Raimeux, Gorges de Perrefitte.</p>				
Objectifs		Utilité	Étape de mise en œuvre	Documents
Assurer la pérennité du site et son éventuel développement. Améliorer l'accès pour les livraisons.		Le zoo accueille environ 100'000 visiteurs par an et présente une valeur ajoutée pour toute la région Jura Trois-Lacs.		sikypark.ch/fr/ https://www.cremines.ch/zoosikypark.html

Portes d'entrées touristiques

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D3	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Les villes et villages représentent des catalyseurs touristiques particuliers, qui concentrent un nombre important de services, de visiteurs et de nuitées. À ce titre, ils constituent les portes d'entrées du Jura bernois pour les touristes.

Ces pôles présentent une concentration supérieure d'établissements pour l'hébergement et la restauration, ainsi que des infrastructures de loisirs et des services à la personne.

Les portes d'entrées d'importance régionale dans le Jura bernois sont :

- La Neuveville, avec 3 hôtels, 3 institutions culturelles et 1 infrastructure sportive d'importance régionale, vieille ville, Château du Schlossberg, lac de Bienne, vignoble ;
- Moutier, avec 4 hôtels, 3 institutions culturelles et 3 infrastructures sportives d'importance régionale, Forum de l'Arc, vieille ville, gorges de Court, de Perrefitte et de Moutier (traces de dinosaures, escalades, projet de passerelle), Raimeux ;
- Saint-Imier (1 hôtel, 3 institutions culturelles et 3 infrastructures sportives d'importance régionale, musée Longines, funiculaire Mont-Soleil, Combe Grède et accès nord à Chasseral) ;
- Sonceboz-Sombeval (1 hôtel, Fondation pour le rayonnement du Jura bernois à La Couronne) ;
- Tramelan (2 hôtels, 3 infrastructures sportives d'importance régionale, Espace Défi, Centre Interrégional de Perfectionnement, téléskis).

Opportunité et utilité

Cette fiche vise à identifier les pôles touristiques à caractère urbain.

Les efforts dans le sens du développement de leurs potentiels se doivent d'être soutenus par la région. La question des mises en zone d'utilité publique et/ou hôtelière nécessite une pesée d'intérêt régionale.

Étape de mise en œuvre

La région identifie et met à jour au besoin la liste des pôles touristiques urbains d'importance régionale. Sur demande du canton, la région prend position sur les projets touristiques ayant une incidence sur le territoire développé dans les portes d'entrées touristiques.

Responsabilité	Autres acteurs
Région	JbT ; communes
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Projets de territoire communaux

Axes touristiques à développer

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D4	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Le tourisme doux se pense en termes de connexion entre différents espaces touristiques. Il apparaît essentiel d'identifier les axes sur lesquels l'offre touristique doit pouvoir se renforcer et être soutenue du point de vue de l'aménagement du territoire. Dans ces espaces, des infrastructures de transports durables et des itinéraires de mobilité douce attractifs sont privilégiés.

Les axes touristiques à développer du Jura bernois sont :

- Étang de la Gruère – Bellelay : relier deux sites naturels d'importance nationale et leurs infrastructures d'accueil de proximité.
- Mont-Soleil – Mont Crosin – téléski de Tramelan : la crête de la Montagne du Droit est un axe majeur pour la mobilité de loisirs (randonnée, cyclotourisme, raquettes à neige, ski de fond) ;
- Saint-Imier – Chasseral – Nods : axe principal du tourisme motorisé et doux vers le sommet de Chasseral ;
- Savagnières – Chasseral – Prés d'Orvin : le massif de Chasseral est très parcouru par la mobilité douce, avec notamment un itinéraire pédestre d'importance nationale et de nombreuses métairies ;
- Vinifuni – Twannberg – Funiculaire de Macolin : liens avec le lac de Bière. Présence du centre national de sport et de pistes de ski de fond. Sentier pédestre didactique et Gorges de Douanne.

Opportunité et utilité

Identifier des espaces fonctionnels permet de poser des réflexions d'ensemble et des pistes de collaboration.

Étape de mise en œuvre

La région identifie et met à jour au besoin la liste des axes touristiques à développer.

La région mène et accompagne des projets de mobilité durable (bornes électriques, lignes de transports publics touristiques, véhicules partagés).

Responsabilité	Autres acteurs
Région	JbT ; Parc Chasseral, communes
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Projets de territoire communaux

Hôtellerie

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D5	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Le Jura bernois vise un saut qualitatif de son offre en hébergements touristiques et un maintien quantitatif. Il apparaît nécessaire de favoriser l'implantation ou l'adaptation des hôtels aux standards actuels. En se basant sur les potentiels et lacunes identifiés, la région veille à offrir les conditions cadres pour le maintien et le développement de l'hôtellerie. Elle offre des opportunités pour le renouvellement et la diversification du parc hôtelier aux endroits appropriés, en priorité dans les pôles et les portes d'entrées touristiques.

La région oriente également son développement vers des créneaux d'exception. Les projets d'hébergements insolites ou en lien avec la nature et le terroir doivent être rendus possibles et dirigés vers les endroits appropriés, en priorité les sites touristiques principaux et les zones de tourisme extensif.

La réhabilitation de vieux bâtiments, comme des fermes, en appartements de vacances permet de conserver certains bâtiments dignes de conservation.

En cas de projet important, les hébergements touristiques doivent être coordonnés au niveau régional.

Opportunité et utilité

Le maintien de capacités d'hébergement, et en particulier de l'hôtellerie, est essentiel pour la chaîne de valeur ajoutée du tourisme, mais également pour les voyages d'affaire de l'industrie régionale.

Un besoin de renouvellement et de diversification est identifié pour l'hôtellerie dans le Jura bernois.

Il n'existe pratiquement pas de zones hôtelières dans le Jura bernois.

Étape de mise en œuvre

Selon leur appréciation, les communes identifiées comme portes d'entrée touristiques mettent à disposition suffisamment de zones destinées à l'hôtellerie (zone hôtelière, zone mixte ou zone centrale).

Les projets importants d'hébergement, qu'ils soient en zone à bâtir ou hors zone à bâtir, sont coordonnés au niveau régional.

Responsabilité	Autres acteurs
Communes	Région ; OACOT ; JbT ; privés
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Projets de territoire communaux

Campings

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D6	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Les campings représentent une part non négligeable des hébergements dans le Jura bernois. Ils disposent d'une offre variée de logements, tels qu'emplacements pour tentes, bungalows, cabanes, roulotte, chambres, appartements et dortoirs. En plus de l'hébergement, certains campings disposent d'un nombre important d'infrastructures de loisirs : restaurant, piscine, parc animalier, place de jeux, shop.

Les campings permettent d'attirer une clientèle orientée sur le plein air pendant la haute saison estivale. Pour garantir leur fonction touristique, les campings doivent rester des lieux de vacances et limiter au maximum leur taux de résidences principales.

Actuellement, aucun projet de camping n'est prévu dans le Jura bernois. Les efforts se concentrent davantage sur l'amélioration, voire l'extension des campings existants.

Opportunité et utilité

Veiller à offrir un nombre suffisant de places dans les campings pour les touristes de passage. Des campings avec des emplacements pour les camping-cars, vans et caravanes ont un fort potentiel de développement grâce à l'attrait grandissant de ce mode de voyage.

Étape de mise en œuvre

Permettre et coordonner le développement des campings et centres de loisirs à l'échelle régionale, en coordination avec les transports, la nature et le paysage.

Assurer des conditions cadres favorables à la pérennité des campings, en particulier à travers des plans d'aménagement localisés.

Responsabilité	Autres acteurs
Communes	Région ; privés
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Projets de territoire communaux

Infrastructures et réseaux touristiques

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D7	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Actuellement, l'accès aux sites touristiques du Jura bernois se fait principalement en véhicule individuel motorisé. Il en découle des problématiques de gestion de ce trafic et des nuisances qui l'accompagne. La problématique du stationnement se retrouve également au départ des itinéraires de mobilité douce. Des réflexions doivent être menées sur la politique de stationnement dans tous les espaces où cette problématique est majeure, et en priorité là où des alternatives peuvent être trouvées.

L'accès aux pôles touristiques doit être garanti par les transports publics, mais également par une offre étoffée de mobilité douce. Bien que déjà existante, cette offre peut encore être enrichie afin de faciliter l'accès aux espaces de tourisme et de loisirs dans le Jura bernois. L'implantation d'interfaces de transfert modal (P+R, B+R, centrales de mobilité électrique) peut être complétée par des projets spécifiques de type éco-pouce.

Une majorité de sites touristiques sont eux-mêmes orientés vers la mobilité de loisir. Que ce soit la randonnée pédestre, qui concerne l'ensemble des pôles et zones touristiques, mais également le vélo, le VTT, l'équitation, la randonnée hivernale, les raquettes à neige ou le ski de fond. En effet, le territoire du Jura bernois est propice à la pratique des sports d'extérieur. En pleine extension, la mobilité douce est un des points forts de la destination touristique Jura & Trois Lacs. Elle doit continuer à développer ses projets de réseaux touristiques pour garantir une offre de qualité, essentielle pour permettre d'attirer les clients vers le tourisme doux et générer des retombées économiques. Ainsi, la procédure pour le balisage des réseaux de mobilité douce devrait être simplifiée au maximum pour les tracés inscrits dans des planifications régionales ou cantonales.

La diversification des sites touristiques à vocation hivernale, et en particulier des remontées mécaniques, est un autre enjeu important du point de vue des infrastructures touristiques. Ces projets peuvent être accompagnés et coordonnés par la région.

Opportunité et utilité

Favoriser la mise en place de réseaux de mobilité douce d'importance régionale. Inciter les visiteurs à profiter de ces réseaux ainsi que de l'offre en transports publics.

Les bases légales exigent que le balisage soit soumis à des demandes de permis de construire individuelles pour l'ensemble des panneaux.

Étape de mise en œuvre

La région coordonne les transports publics et les interfaces de transfert modal (P+R, B+R, centrales de mobilité électrique), en lien avec les sites touristiques principaux, les portes d'entrées touristiques, les axes touristiques à développer et, plus ponctuellement, les zones de tourisme extensif.

La région accompagne les projets d'adaptation des sites touristiques hivernaux à un tourisme 4 saisons.

Les communes évaluent et mettent en place les infrastructures et la politique de stationnement appropriées aux points de départ des activités et itinéraires de mobilité douce.

La région coordonne la procédure de balisage pour les itinéraires de mobilité douce (hors randonnée pédestre). Dans le Jura bernois, la procédure de balisage arrêtée par la Préfecture, l'OACOT et Jb.B est la suivante : dépôt d'un permis de construire dans chaque commune. Le dossier comprend une carte de l'ensemble de l'itinéraire, une carte de l'itinéraire sur la commune et une carte précise des emplacements et des types de balises.

Responsabilité	Autres acteurs
Communes	Région ; Parc Chasseral
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Rapport sur les infrastructures sportives d'importance régionale

Zones de tourisme extensif

N° CRTU	Priorité	Catégorie
JB.T-D8	Tâche permanente	T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs

Description

Les zones de tourisme extensif se trouvent dans des paysages sensibles et particulièrement attrayants. En raison de leur attrait, ces zones sont des destinations recherchées par les randonneurs (à pied et à ski), ainsi que les vététistes, ce qui entraîne parfois une pression sur le paysage et la nature.

Dans ces zones, l'objectif est que les loisirs et la nature soient en harmonie. Les valeurs paysagères sont maintenues de manière exemplaire et protégées contre toute dégradation. Des flux de visiteurs sont dirigés et informés sur les valeurs particulières du lieu. Si les zones de loisirs extensifs chevauchent des zones de protection de la nature ou du paysage, des conditions spéciales s'appliquent pour protéger et préserver ces paysages.

Dans le cas de nouvelles installations, une pesée des intérêts doit être effectuée en collaboration avec les acteurs concernés. Les utilisations agricole et sylvicole restent prioritaires et doivent être garanties.

Opportunité et utilité

Développer les zones de tourisme extensif permet de se positionner plus fortement sur ce type de tourisme et sur des activités sportives pour tous. Orienter le tourisme régional vers certaines activités permet de mieux ancrer les touristes sur le territoire. Proposer des itinéraires variés sur des activités d'extérieur permet de guider les visiteurs et laisser ainsi de la place à la faune et à la flore dans des zones de protection. Ceci permet également de les orienter sur des parcours permettant de découvrir d'autres activités de tourisme ou de restauration dans la région.

Étape de mise en œuvre

Les projets d'infrastructures ne sont admis que si l'impact sur les zones de protections du paysage et de la nature est jugé faible.

Les communes se coordonnent et mettent en place une politique de stationnement aux départs des principaux itinéraires de mobilité douce.

Responsabilité	Autres acteurs
Région	Communes ; Parc Chasseral
État de coordination	Demande d'intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Documents

Projets de territoire communaux

5. Annexes

Annexe 1 : Fiche de mesure JB.T-D.4 de la CRTU 2021

Zones prioritaires pour la détente et les loisirs

N° CRTU	Code ARE	Génération PA	Priorité
JB.T-D.4			Tâche permanente
Ancien n°	Remplace la mesure	Catégorie	
P4		T-D Domaines prioritaires tourisme/loisirs	

Description

Cette mesure vise à coordonner les offres de loisirs avec l'aménagement du territoire, afin d'orienter les offres dans les secteurs appropriés pour combler ou renforcer les besoins. Des installations/sites bien délimités présentant une importance supralocale ou suprarégionale sont inscrits dans la carte CRTU.

Une étude de base sur les pôles et réseaux touristiques dans le Jura bernois est en cours d'élaboration par Jb.B. Elle fait la distinction entre plusieurs types de développements touristiques et territoriaux. Une fois l'étude de base adoptée, son contenu spatial pourra être repris dans la CRTU. Il est en particulier prévu que la CRTU règle les aspects spatiaux de cette étude de base.

Opportunité et utilité

Régler les aspects spatiaux du programme de développement touristique régional (objectif C33 du PDC) et permettre une pesée des intérêts dans le cadre de permis de construire hors zone à bâtir. Concentrer le développement touristique futur sur les sites les plus appropriés et essentiel pour assurer un tourisme durable (objectif C33 du PDC). Cette mesure permet une coordination avec les communes dans la gestion des pôles touristiques et de leur trafic, en collaboration avec JbT et les parcs régionaux concernés.

Offrir une vision sectorielle du développement touristique dans la région, en prenant en compte les réseaux touristiques qui représentent un point essentiel du tourisme dans le Jura bernois

Coûts (Moi CHF)

Clé de financement

Étape de mise en œuvre

1. Les secteurs où l'offre est diffuse ne sont pas représentés sur la carte CRTU ; Jb.B coordonne les éventuels besoins dans le cadre d'autres projets (amélioration écologique et esthétique des cours d'eau, renforcement de l'attrait des Gorges de Moutier et de Court, projet de réflexion sur l'avenir des crêtes dans le Jura bernois) ou avec d'autres organismes (Parc régional Chasseral, JBT, s.b/b pour les rives du Lac de Bienne à La Neuveville). En cas de besoins précis une indication cartographique sera alors à indiquer dans les futures mises à jour de la CRTU.

2. Les secteurs dans lesquels l'offre a lieu dans un cadre géographique limité sont désignés sur la carte CRTU ; ce sont des secteurs potentiellement intéressants pour l'intégration d'offres publiques, semi-publiques ou privées dans le domaine des loisirs, du sport, de la détente, de la culture ou du tourisme.

3. Les communes conservent une marge de manœuvre dans les zones prioritaires pour la détente et les loisirs indiquées sur la carte CRTU et, en cas de besoin, édictent les bases juridiques nécessaires en matière de planification (par exemple, édicition d'un plan de quartier).

4. Jb.B et JBT coordonnent l'évaluation des sites pour les installations de détente et de loisirs fortement fréquentées par le public en tenant compte des conditions locales, notamment en ce qui concerne la desserte. Cette coordination se fait en partenariat avec les Parc régionaux dans leur périmètre.

5. En cas d'installations supra-communales, les communes concernées réalisent les partenariats requis.

6. Il est tenu compte du fait que dans certains secteurs (rive des lacs, pâturages boisés notamment) les affectations prioritaires concernent la préservation des milieux naturels ou des activités agricoles.

7. Dans le Jura bernois ces principales zones de détente et de loisirs sont les suivantes :

a) Installations / sites bien délimités présentant une importance supralocale ou suprarégionale (attirent des visiteurs depuis l'extérieur de la région). Ces sites sont inscrits sur la carte CRTU.

JB.T-D.4.1 : Mont Soleil (VTT, parcours équestres, trottinette, parcours éoliennes, observatoire, etc.)

JB.T-D.4.2 : Chasseral sommet (panorama, randonnée)

JB.T-D.4.3 : Tour de Moron (panorama, randonnée, architecture)

- JB.T-D.4.4 : Pistes de ski de Tramelan – Mont-Tramelan
- JB.T-D.4.5 : Pistes de ski des Bugnenets – Savagnières (Saint-Imier)
- JB.T-D.4.6 : Pistes de ski des Prés d’Orvin
- JB.T-D.4.7 : Bison-Ranch (Nods)
- JB.T-D.4.8 : Nods (parapente, randonnées, ski-de-fond, ski)
- JB.T-D.4.9 : Rives du lac de Bienne (La Neuveville)
- JB.T-D.4.10 : Bellelay, Saicourt
- JB.T-D.4.11 : Zoo du Sikypark, Crémines
- JB.T-D.4.12 : Forum de l’Arc – HECL, Moutier
- JB.T-D.4.13 : La Cibourg, Renan
- JB.T-D.4.14 : Espace Défi – Les Lovières de Tramelan

b) Secteurs à offres touristiques et de loisirs diffus

- Crêtes de Raimeux, Graitery, Moron, Montoz, Montagne du Droit, Montagne de Moutier-Perceux, Montagne de Romont, Bözingenberg, massif de Chasseral, l’Echelette, Mont Sujet.
- Bords de rivières
- Gorges de Court et de Moutier (randonnée, mobilité douce, paysage, culture)
- Pâturages boisés (randonnée, paysage, activités de cueillette)
- Franches-Montagnes (randonnée, paysage, culture équestre, etc.)

8. Les communes et institutions concernées entretiennent les zones de détente et les équipent en fonction de leur affectation en tenant compte de l’utilisation agricole et forestière. Les communes impliquées s’accordent sur la clé de répartition des frais pour la réalisation, l’exploitation et l’entretien.

Responsabilité	Autres acteurs
Communes	JbT, Région
État de coordination	Demande d’intégration ou de modification de planification cantonale

Coordination en cours

Besoin de coordination, interdépendance

Dépendances et limites avec d’autres mesures

Augmentation de l’utilisation des TP (par exemple funiculaires)

Documents

- Etude de base sur les pôles et réseaux touristiques (en cours)

Sources

Amt für Gemeinden und Raumordnung des Kantons Bern ARE	Arbeitshilfe « Regionale touristische Entwicklungskonzepte », Dezember 2011 Le concept touristique régional global - Recommandation aux services fédéraux Loi fédérale sur les résidences secondaires
Bergregion Obersimmental-Saanenland und Planungsregion Kandertal BFS	RTEK OSSAKA Angaben Tourismusvereine, Befragung der Anbieter, Schätzungen Rütter+Partner, CRED, 2013.
Chambre d'Economie publique du Jura bernois Conseil-exécutif du canton de Berne	Stratégie économique du Jura bernois 2030 – mesures tourisme Réponse à la motion « Des règles pragmatiques pour les zones destinées aux installations de sport et de loisirs »
Entwicklungsraum Thun J3L	RTEK Thun https://pro.j3l.ch/observatory/dashboards/hebergement/offre
Jura bernois.Bienne	Rapport sur les infrastructures sportives d'importance régionale dans le Jura bernois Plan directeur VTT du Jura bernois Conception régionale des transports et de l'urbanisation 2021
OFS	https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-1003020000_101/px-x-1003020000_101/px-x-1003020000_101.px
Parc naturel régional Chasseral	Charte 2022-2031
Parc naturel régional du Doubs	Charte 2013-2022 / 2023-2032
Regionalkonferenz Oberland-Ost	RTEK Oberland-Ost